JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. JANVIER 1792.

Neque te ut miretur turba, laborés,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.

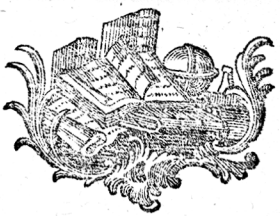

A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-Libraire, ſur le Vrythof.

Et ſe trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. Janvier 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Extrait d'un ouvrage ſur les Pſaumes & les Prophetes. A Rome, & ſe trouve à Bruxelles, chez Le Charlier, 1791. 1 vol. in-8vo. de 158 pag.

L'AUTEUR de l'ouvrage dont cet Extrait eſt tiré, croit voir les événemens qui ſe paſſent & ceux qui ſe préparent, dans les Livres-Saints. Je n'examinerai pas à quel point ſes obſervations ſont fondées, ni ſi ſes interprétations ſont toujours juſtes. Je dirai ſeulement qu'indépendamment du ſens littéral & direct des prophéties, & de leur ſens myſtique ou figuratif, il eſt certain pour tous ceux qui poſſedent à fond les divines Ecritures, qui s'en nourriſſent habituellement l'eſprit & le cœur,

qu'elles ſont d'une applicabilité étonnante & inépuiſable aux événemens de tous les tems, tant à l'égard des nations & des empires qu'à l'égard des particuliers : effet naturel mais caractériſtique & excluſif de l'Eſprit-Saint, qui ſeul peut rendre d'un trait une multitude de choſes, exprimer l'avenir comme le paſſé, & le paſſé comme le préſent & l'avenir; multiplier en quelque ſorte le même oracle par une richeſſe intariſſable d'expreſſions, d'images & de ſentimens, par des vérifications ſans ceſſe renaiſſantes; & amener les ſituations générales & particulieres de tous les tems à un plan une fois deſſiné. De-là il arrive naturellement que le langage de la Bible répond exactement aux choſes que nous avons ſous les yeux, & que les objets préſens ſont dépeints dans ces antiques tableaux comme dans des peintures récentes (*a*).

Scripta ſunt autem ad correptionem noſtram, in quos fines ſæculorum devenerunt. 1 Cor. 10. — 1 Nov. 1789, p. 390.

On peut croire auſſi que l'époque actuelle étant particuliérement remarquable par la perte de la foi, par une apoſtaſie preſque générale, par un triomphe de l'impiété à qui plus rien n'échappe, par une force de ſéduction entraînante dont les élus même ſe défendent avec peine; elle a fait particuliérement l'objet des écrivains ſacrés. Il eſt certain qu'il y a bien des endroits dans les Livres-Saints, qui jamais n'ont été auſſi littéralement vérifiés qu'aujourd'hui (*b*).

(*a*) Réflexions ſur cette matiere, 1 Août 1785, p. 493. —— Paſſage remarquable du livre de la Sageſſe, *ibid.* —— 1 Mai 1786, p. 10. —— 1 Mars 1790, p. 393.

(*b*) Voyez-en divers exemples, 15 Mai 1791, p. 110.

Et l'on ne ſauroit lire la plupart des Pſaumes avec la réflexion & l'intelligence convenables, ſans croire lire l'hiſtoire du tems préſent. (*a*)

(*a*) Je me propoſe de donner dans quelque tems un recueil de Pſaumes avec une ſimple traduction, ſans explication ni paraphraſe aucune; & dont tout lecteur trouvera l'application facile. Je me ſouviens d'un bon mot d'un d'homme qui, récitant ſon bréviaire avec attention & avec ſentiment, me dit : „ Il eſt certain qu'il y a des Pſaumes faits „ pour nous; ou que nous ſommes faits pour les „ Pſaumes : *ut adimpleatur ſermo qui ſcriptus eſt.* „ Joan. 15. „

L'Année apoſtolique, ou méditations pour tous les jours de l'année, tirées des Actes, des Epîtres des Apôtres, & de l'Apocalypſe de St. Jean, pour ſervir de ſuite à l'Evangile médité, *par M. l'abbé Duqueſne, tome 7e. & 8e.* A Paris, chez Moutard; à Bruxelles, chez Le Charlier *

Ces deux volumes traitent des Epitres de S. Paul à Timothée, à Tite, à Philemon, & aux Hébreux. Cette derniere ſi pleine de

Vol. préc. 15 Sept. 1 & 15 Déc. 1791.

* On trouve à Bruxelles, chez le même libraire, non-ſeulement tous les nouveaux livres de Religion & de piété, mais encore tous les ouvrages ſolidement écrits dans les bons principes, ſur-tout ceux qui combattent les erreurs modernes : & ſi on lui en demandoit qu'il n'auroit pas, il ſe les procureroit inceſſamment. Il vient de recevoir les *Principes de la foi ſur le gouvernement de l'Egliſe.* — *Lettre de M. Burke au vicomte de Rivarol*, pleine de vues neuves & profondes. — *Lettres hiſtoriques, politiques & critiques*, 12 vol. in-8vo *. — L'excellente collection des *Vies des Saints*, 12 vol. in-8vo., ouvrage où l'é-

* J'en ai dit un mot dans le Journ. du 2 Nov. 1791, p. 368.

grandes idées, d'images fortes & magnifiques, de rapports ſymboliques & admirables de l'ancienne loi avec la nouvelle &c, occupe entiérement le 8e. tome. Les quatre derniers paroiſſent également & ne tarderont pas d'être diſtribués dans ces provinces, quoique nous n'ayons pu encore nous les procurer : par-là nous nous diſpenſerons de les annoncer, parce qu'ils ſeront entre les mains de nos lecteurs, avant que nous ſoyons à même de les avertir de leur publicité.

Lettre de M. F. G. C. P. d'A, à l'auteur du Journal.

JE viens de lire avec empreſſement le premier tome de l'*Année apoſtolique* par M. Duqueſne, que vous avez annoncée dans votre Journal du 15 Sept., croyant y trouver le fond de réflexions, l'onction &c de l'eſtimable auteur de l'*Evangile médité*. Mais j'ai été bien ſurpris d'y voir des ſentimens qui m'ont paru différens. Dans la 9me. Méditation, pag. 126, édition de Paris, il dit : „ Par „ les trois jours d'un jeûne rigoureux, d'une priere „ continuelle, d'un état d'*aveuglement* * & d'hu- „ miliation, Jeſus-Chriſt enſeigne aux miniſtres „ de la pénitence, la conduite pleine de ſageſſe, „ de lumiere & de charité qu'ils DOIVENT tenir „ envers les pécheurs, en leur donnant le tems de „ porter avec humilité le poids de leurs péchés, „ de demander l'eſprit de componction, & de com- „ mencer au moins à ſatisfaire à la juſtice de Dieu

* Quelle expreſſion !

---

rudition, la bonne critique, la piété marchent d'un pas égal, qui remplace le célebre ouvrage des *Acta Sanctorum*, pour quiconque ignore le latin ou n'eſt pas à même de ſe donner cette grande collection. — Deux beaux exemplaires du *Recueil des hiſtoriens des Gaules & de la France*, par D. Bouquet. 12. vol. in-fol.

„ avant que d'être réconciliés „. Il me ſemble, monſieur, entendre un diſciple de l'auteur des *Réflexions morales*. Seroit-ce un vain ſcrupule? L'énonciation eſt ſi reſſemblante à la propoſition proſcrite dans la Bulle *Unigenitus*, Prop. 87 : *Modus plenus ſapientiâ, lumine, & charitate, eſt dare animabus tempus portandi cum humilitate & ſentiendi ſtatum peccati, petendi ſpiritum pœnitentiæ & contritionis, & incipiendi ad minus ſatisfacere juſtitiæ Dei, antequam reconcilientur.* Notre auteur paroît renchérir ſur la propoſition de Queſnel. Car bien que la propoſition cenſurée par la Bulle puiſſe avoir un ſens orthodoxe dans un auteur catholique (comme il eſt dit en général dans la Bulle même), celle de l'auteur ſemble être de nature à ne pas recevoir de ſens favorable, en ce qu'il affirme que les miniſtres de la pénitence DOIVENT tenir cette conduite.

Dans la Médit. 16, pag. 230, parlant du concile de Jéruſalem il dit : „ Les apôtres, les évêques, & „ *les prêtres* s'aſſemblerent pour donner à toute „ l'Egliſe une regle &c „. —— Pag. 232. „ La „ SEULE grace de Jeſus-Chriſt en qui nous croyons... „ les a ſauvés, comme elle nous ſauvera „. Je n'ai pas eu le loiſir de lire ce premier tome tout entier ; mais je crois que ceci ſuffit pour ſe défier de cet écrivain. Et n'a-t-on pas eu raiſon de ſe plaindre jadis que l'auteur avoit ſupprimé quelques paſſages de *l'Evangile médité*, qu'on trouve dans le manuſcrit du P. Giraudeau ?

RÉPONSE. Ce que dit l'auteur de la conduite à tenir envers les pénitens, ne peut ſans doute guere s'expliquer favorablement, ſi le mot *doivent* ſe prend à la rigueur, & ſi l'on ne ſuppoſe qu'il eſt relatif aux circonſtances où véritablement cette conduite devient un devoir. Voici ce que je lis dans la Vie de S. François Xavier, par Turſelin. *Si quandò locupletes atque opulenti negotiatores, magiſtratus aut præſides vitæ ſolutioris ad confeſſionem ac-*

cederent, ante omnia cenſebat eos ſedulò admonendos, ut ſumpto ſpatio bidui triduive, intentiùs in anteactam vitam inquirentes, confeſſionem a Deo ſupplici-ter petant; confeſſionibus deindè eorum exceptis, mentes monitis quibuſdam ac remediis curandas, neque tamen a confeſſione abſolvendos illicò. Et dans les *Monita* donnés au P. Gaſpar Barzée : *Confeſſionem non continuò ſequatur abſolutio, ſed biduum triduumque dabitur eorum pectoribus certarum rerum meditatione præparandis, ut interim animorum maculas lacrymis ac voluntariis eluant pœnis.* Je ne vois donc que le mot *doivent* qui, pris dans la généralité des circonſtances, & dans un ſens abſolu *, puiſſe rendre ſuſpect l'auteur de l'*Année apoſtolique*, quant au fond de la leçon qu'il donne dans cet endroit aux confeſſeurs. Mais ce qui fait de la peine au lecteur orthodoxe, c'eſt que M. Duqueſne a pris les mots même de la propoſition de Queſnel, *conduite pleine de ſageſſe, de lumiere & de charité.* S'il l'a fait à deſſein, il y a ſans doute lieu de ſuſpecter la pureté de ſa doctrine; ſi c'eſt par une tranſcription peu réfléchie, il s'enſuit au moins qu'il s'eſt nourri de la lecture des *Réflexions morales*, qu'il les conſulte, s'en ſert & les ſuit dans la rédaction de l'*Année apoſtolique*. Or, le choix de telles ſources ne donne pas une grande idée de la délicateſſe de l'auteur dans l'aſſemblage de ſes matériaux. Et ſi quelqu'un qui a plus de loiſir que moi, ſe donnoit la peine de comparer les deux ouvrages; le plagiat ſe montreroit peut-être partout à découvert : car c'eſt de cette ſorte que ſe font aujourd'hui les livres, ſur-tout ceux qui parviennent à une certaine réputation. —— Ce que M. Duqueſne dit du concile de Jéruſalem, peut donner encore de l'inquiétude, ſi l'auteur a voulu dire que les prêtres pouvoient auſſi bien que les évêques *donner des regles à l'Egliſe*. Mais peut-être n'a-t-il conſidéré le concours des prêtres que relativement aux conſeils & aux lumieres que les Peres

Ibid. l. 6. cap. 17.

* tel que celui des prop. 16, 17 & 18, condamnées par Alexandre VIII.

de divers conciles ont demandés d'eux, en leur accordant voix conſultative ſans que pour cela ils euſſent voix délibérative *. —— Le mot de *ſeule* avec *grace*, s'explique plus difficilement : c'eſt encore un plagiat fait à Queſnel, peut-être & probablement, ſans malice ; mais non pas ſans imprudence. Car ce qui doit porter à juger l'auteur avec indulgence, c'eſt d'abord l'opinion générale qu'on a de ſon orthodoxie, opinion fondée ſur ſes écrits, nommément ſur les *Grandeurs de Marie* *, matiere que les janſéniſtes n'ont pas coutume de traiter ; c'eſt enſuite la confiance dont l'a honoré l'archevêque de Paris qui l'a engagé à ſe charger de l'édition de l'*Evangile médité* ; c'eſt la parfaite catholicité de cet ouvrage admirable que l'éditeur n'a point eſſayé, comme il lui étoit aiſé, d'infecter de quelques principes du parti. Quant aux retranchemens qu'il y a faits, n'ayant pas en mon pouvoir le manuſcrit du P. Giraudeau, je n'en puis tirer aucune conſéquence. Mais ſi certains paſſages que j'ai vus dans les premieres éditions, en particulier un très-beau morceau ſur les ſucceſſeurs de Pierre, ont diſparu dans les éditions poſtérieures, de l'aveu de l'auteur * ; j'avoue que je ne ſais plus qu'en penſer ; & qu'il y a de quoi trembler pour ſoi-même en voyant la défection journaliere de tant de gens qui ſembloient être des colonnes, & que le torrent emporte comme les ſubſtances les plus légeres. *Quoniam defecit ſanctus, quoniam diminutæ ſunt veritates a filiis hominum.* Pſal. XI.

Réflexions ſur les Ordres Religieux, ou Conſeils de conſcience, à un homme en place, qui les a demandés. A Paris, chez Morin; à Bruxelles, chez Le Charlier, 1789. in-12, de 72 pag.

SECOND EXTRAIT.

„ JE vous parle avec franchiſe, ô Cléonime, je n'ai rien à gagner ni rien à perdre à l'exiſtence ou à la non-exiſtence des Moines : mais je dois dire la vérité toute entiere à un ami qui m'interroge ſur un objet qui n'intéreſſe rien moins que ſa conſcience, le bien général de notre commune patrie, même celui de la ſainte Religion de Jeſus-Chriſt. Défiez-vous de quiconque cherche, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à nous mettre dans une impoſſibilité pratique de fréquenter les Sacremens. Tenez-le ſans héſiter pour un homme dangereux, quelque ſpécieux que puiſſent d'abord vous paroître ſes raiſonnemens. Et quel conſeil plus inſenſé ou plus perfide peut-on donner à une nation chrétienne que celui de s'interdire elle-même preſqu'entiérement les ſources ſalutaires par leſquelles la Religion influe le plus puiſſamment ſur les mœurs ? Les dogmes Evangéliques ont aſſurément une grande force pour réprimer les vices & pour inférer dans le cœur de l'homme les vertus : mais jamais cette force n'agit ſi immédiatement ni ſi vivement ſur les ames que lorſqu'elles participent aux ſaints Sacremens. Car c'eſt l'action la plus excellente & la plus conſolante que l'homme puiſſe faire, puiſqu'elle le met en liaiſon d'une maniere intime avec la Divinité, & c'eſt auſſi celle qui le perfectionne le plus. Quels actes pourrons-nous donc former

plus nobles par leur eſſence, que ceux que nous produiſons, aſſiſtés par la grace, pour recouvrer l'amitié de Dieu, ſi nous avons eu le malheur de la perdre, pour l'augmenter, ſi nous avons déjà le bonheur de la poſſéder, ou pour nous unir au Verbe incarné dans le myſtere ineffable de l'Euchariſtie? Et quelle ſatisfaction y a-t-il ſur la terre, qui ſoit plus pure que celle qu'on éprouve, quand après une humble confeſſion de ſes fautes, on conçoit une eſpérance légitime d'en avoir obtenu le pardon par une ſentence de miſéricorde prononcée au nom de Jeſus-Chriſt, & ratifiée dans le ciel par ce Dieu rédempteur, qui, pour gage de ſon amour, daigne nous nourrir de ſa chair adorable. Ah! ſi dans la vie humaine aſſiégée de tant de maux, il eſt des momens vraiment heureux, ce ſont ceux où on ſe ſent délivré du poids accablant de ſes péchés, & où les angoiſes déſolantes que les remords font naître, ſont converties par la clémence divine en une douce paix, prélude anticipé de la paix éternelle du ciel. Mais auſſi quelle haine du péché profonde, quel repentir ſincere de l'avoir commis, quels actes fervens de foi, d'eſpérance & de charité ne ſommes-nous pas en devoir d'exciter dans notre cœur pour nous diſpoſer à jouir d'un ſi grand bien; & combien les nouvelles graces qui accompagnent la perception des Sacremens, n'augmentent-elles pas ces ſentimens ſalutaires? Non, l'homme originairement corrompu & foible, n'a point d'autre moyen auſſi efficace que celui-là pour recouvrer avec ſurabondance la ſanté & la force de l'ame. Jamais il ne ſent ſes paſſions ſi fort affoiblies, ni ſes vices ſi bien réprimés, & jamais il n'entreprend ſi volontiers de remplir la carriere de ſes devoirs qu'au ſortir de la ſainte table. C'eſt alors, qu'animé d'un courage chrétien, devenu ſupérieur à lui-même, & ſemblable, ſelon l'expreſſion poétique du plus éloquent des ſaints Peres, à un lion généreux dont les yeux étincelans ne reſ-

pirent que le combat, il attaque avec intrépidité tous les vices ennemis de ſon Dieu & de ſon ſalut. Je ſais bien qu'un ſpectacle ſi beau aux yeux du vrai juge des cœurs, ne ſe renouvelle pas auſſi fréquemment que cela ſe devroit : je ſais qu'il y a des inſenſés qui ſe donnent la mort en approchant des ſources de la vie ; mais qu'eſt-ce que cela prouve, ſinon que les miſeres ſpirituelles de la foible humanité ſont grandes, qu'on peut abuſer de tout ce qu'il y a de plus ſacré au monde, & qu'on ne le fait que trop : mais toujours eſt-il encore vrai qu'il n'y a aucun moyen quelconque plus propre à ſanctifier les hommes que le bon uſage des Sacremens, & qu'il faut donc, pour le bien des mœurs, que les hommes en approchent fréquemment, parce que ſans cela il eſt difficile qu'ils en faſſent un bon uſage. Les preuves de cette derniere vérité, demandent encore pour quelques momens votre attention, & enſuite je reviens à nos Moines, & je finis. On peut beaucoup raiſonner pour & contre ſans rien décider de certain, vous le ſavez, ô ſage Cléonime, lorſqu'on agite d'une maniere ſpéculative des queſtions qui intéreſſent le gouvernement politique ou religieux des hommes. Mais lorſque l'impoſante expérience, fondée ſur une grande multitude de faits avérés, qui tous partent d'un même principe, & tous aboutiſſent à un même terme, vient à l'appui d'un ſentiment déjà vraiſemblable en lui-même, alors elle entraîne après ſoi par ſon poids, & elle enleve, par une force preſqu'irréſiſtible, le ſuffrage de tous les eſprits impartiaux & ſenſés. Or, c'eſt-là préciſément ce qui arrive dans le cas préſent. Si la divine Providence qui vous a deſtiné à veiller ſur le ſort d'un état conſidérable & floriſſant, vous avoit appellé ainſi que moi au miniſtere redoutable de diſpenſateur du ſang de Jeſus-Chriſt, je n'aurois ici beſoin que d'en appeller à vous-même, & je ſais que votre eſprit obſervateur, & votre cœur ſenſi-

ble, vous fourniroient ſans autre ſecours la démonſtration de ce que j'avance. Mais au défaut de la ſcience expérimentale, l'hiſtoire peut vous ſuffire. Parcourez d'un œil attentif les annales de l'Egliſe, depuis ſon commencement juſques à nos jours, & vous verrez conſtamment la fréquentation des Sacremens & les mœurs, la dépravation des mœurs & l'abandon des Sacremens ſe ſuivre d'un pas égal. J'en appelle aux Actes des Apôtres & aux Epîtres de S. Paul pour les tems apoſtoliques; à S. Juſtin, martyr, principalement pour le ſecond ſiecle; à S. Cyprien pour le troiſieme; & pour le quatrieme à S. Ambroiſe, à S. Cyrille de Jéruſalem, à S. Chryſoſtome, à S. Léon-le-Grand & au grand S. Auguſtin; on trouve dans leurs écrits cent preuves différentes, & preſque toutes conſolantes de cette vérité. C'étoient les beaux jours de la Religion. „

„ Si, dans la ſuite, les chrétiens ont pour la plupart dégénéré de leur eſprit primitif, ſi pendant long-tems les vertus héroïques n'ont plus brillé parmi eux que rarement; & ſi les vertus même de devoir ſe ſont généralement affoiblies, tandis que les vices étendoient ou affermiſſoient de toute part leur empire; ce ne fut préciſément que lorſque les dévaſtations réitérées, & la barbarie des peuples deſtructeurs de l'empire Romain, ayant répandu ſur la face de l'Europe les épaiſſes ténebres de l'ignorance, on négligea les exercices les plus utiles d'une piété éclairée, & qu'on relégua la fréquentation des Sacremens dans les cloîtres. Quand dans le treizieme ſiecle les diſciples de S. François d'Aſſiſe & ceux de S. Dominique, la rétablirent par leurs prédications pleines de zele, par l'inſtitution utile & ſyſtématique de leurs Tiers-Ordres, & par leur aſſiduité infatigable au confeſſional, on vit ſenſiblement les vertus chrétiennes reprendre une nouvelle vie, & elles auroient triomphé peu-à-peu des obſtacles puiſſans & nombreux qu'une ignorance indolente & des habitudes invétérées leur

oppoſoient, ſi les mêmes cauſes les avoient toujours ſoutenues; mais les longues guerres qui ſuivirent de trop près cette époque, & le grand ſchiſme d'Occident qui ſurvint peu après, avec tous les déſordres compliqués qui en réſulterent, troublerent derechef les pratiques pacifiques de la Religion, & cauſerent encore une décadence dans les mœurs qui étoit arrivée preſque à ſon comble, lorſque le concile de Trente en entreprit avec ſuccès la réformation. Ses décrets dictés par la ſageſſe même, produiſirent les effets les plus heureux: & la fréquentation des Sacremens remiſe en vigueur, en fut un des principaux qui multiplia tous les autres au centuple. Que de vertus S. Philippe de Néri ne fit-il pas éclorre dans Rome par cet exercice ſalutaire de piété, dont il fut un des premiers reſtaurateurs? Que de vertus S. Charles Borromée ne fit-il pas renaître par ce moyen dans ſon dioceſe, vaſte & corrompu, qui devint par-là en très-peu de tems un objet d'édification pour toute l'Egliſe? Et S. François de Sales, le grand propagateur de la fréquentation des Sacremens, quelle révolution admirable en faveur des mœurs, ne produiſit-il pas par ſes exemples & par ſes écrits dans toute l'Europe? La fréquentation des Sacremens réintroduite à tems en pluſieurs contrées du Nord, contribua infiniment à y affermir la Religion catholique qui y étoit combattue, parce qu'on y apprit à chérir davantage la ſource des plus pures vertus, quand on eut appris à en mieux goûter la pratique. La France auſſi a eu dans les derniers ſiecles des tems heureux pour les mœurs, & ce furent encore préciſément ceux où on approchoit le plus des ſaints Sacremens. Je ſais bien que dans ces tems-là même, des vices ont contrebalancé de grandes vertus; mais c'eſt toujours beaucoup, qu'on puiſſe auſſi dire que les vertus ont contrebalancé les vices, chez une nation où les plaiſirs ſe préſentent en foule, chez une nation créatrice des

arts ingénieux, d'un luxe ſenſuel, guerriere, commerçante, & qui approchoit du plus haut degré de ſa grandeur. On peut cependant le dire avec vérité, en parlant des tems où les Boſſuet & les Fénélon traçoient aux princes François & à l'univers entier les leçons les plus ſublimes de la vraie ſageſſe, & où les Bourdaloue & les Maſſillon gravoient dans les cœurs des peuples les maximes évangéliques, & leur en développoient les conſéquences ſouverainement importantes; des tems où le charitable & actif S. Vincent de Paul pourvoyoit, autant qu'il dépendoit de lui, à tous les beſoins ſpirituels & corporels de ſes freres, en inſtruiſant des vérités du ſalut les provinces & les campagnes, par des miſſionnaires formés de ſa main, & en inſtituant des ſociétés admirables des dames & des filles de charité; des tems enfin où l'eſprit de Religion & le génie ſe réunirent pour produire les ſuperbes & pieux établiſſemens de l'hôtel des Invalides & de S. Cyr; jamais on ne pratiqua en France plus de vertus ſolides qu'alors, & jamais on n'y fréquenta davantage les ſaints Sacremens. „

„ Mais ce n'eſt pas le tout; le bras de Dieu ne s'eſt point affoibli; & à quelques exceptions près, qui naiſſent de cauſes purement locales ou accidentelles, nous voyons encore aujourd'hui les mêmes effets dériver conſtamment des mêmes principes. J'oſerai ici me citer pour témoin; votre confiance envers moi m'autoriſe à le faire, & l'amour de la Religion m'y engage. Si c'eſt un crime de chercher à ſervir cette Religion toute ſainte par le menſonge, c'eſt une lâcheté auſſi de taire les vérités utiles qui l'intéreſſent, lorſqu'on en eſt inſtruit & qu'on eſt requis de parler. Je puis & je dois donc atteſter que cent fois & mille fois dans ma vie, j'ai remarqué avec admiration combien la fréquentation des Sacremens a de force pour ſanctifier les mœurs. Combien de fois n'ai-je pas vu de mes yeux, depuis tant d'années où je ſuis employé au

ſacré miniſtere, des perſonnes de toutes les conditions, converties ſincérement à Dieu ! Et il n'y en a preſque pas une ſeule de toutes celles qui ont enſuite perſévéré dans le bien, qui n'ait dû ſa perſévérance à l'uſage fréquent des Sacremens. J'ai vu quelquefois des peuples entiers où les miſſions avoient introduit cette fréquentation ſalutaire, conſerver conſtamment pendant maintes années une innocence de mœurs ſinguliere ; & dans tous les différens dioceſes où la Providence a conduit mes pas, j'ai toujours obſervé que les évêques qui ſe ſont le plus appliqués à encourager leurs peuples à fréquenter les Sacremens, ſont ceux qui ont le mieux réuſſi à faire fleurir parmi eux la Religion & la pratique de toutes les bonnes œuvres. Je me rappelle à ce ſujet qu'un proteſtant de mes amis m'interrogea une fois confidemment, s'il étoit effectivement vrai que la confeſſion produisît parmi les catholiques autant de biens qu'on le croyoit communément. O Dieu ! cher Cléonime, que n'aurois-je pas donné dans ce moment pour avoir le don de ſavoir bien exprimer tout ce que je penſois & ce que je ſentois ! Car je ſuis intimement perſuadé que ſi le ſacrement de la Pénitence étoit bien connu en lui-même & dans ſes effets, il deviendroit un motif de crédibilité en faveur de l'Egliſe catholique. On peut en dire autant du ſacrement de l'Euchariſtie ; non, il n'y a que la Sageſſe increée qui nous a formés, qui ait pu donner de tels remedes à nos maux. On y voit éclater une ſainteté infinie qui eſt parfaitement d'accord avec une bonté infinie : & l'homme ne ſauroit courir à ces ſources de vie, ſi c'eſt avec les diſpoſitions convenables, comme je le ſuppoſe toujours, ſans ſentir qu'elles purifient efficacement ſon cœur, & qu'elles l'uniſſent à Dieu. Quel ſpectacle, ô Cléonime, inſtructif & touchant pour une ame méditative & ſenſible, que celui d'un peuple ſincérement pieux, qui dans les jours d'une de nos

nos fêtes ſolemnelles ſe préſente à la ſainte Table ! Ah quand je le vois ſaiſi d'une frayeur religieuſe ſe proſterner pénétré d'un profond reſpect devant la ſainte Hoſtie qu'il va recevoir comme un gage ineffable de la miſéricorde d'un Dieu propice, il eſt bien juſte, dis-je en moi-même, que toute la magnificence d'un culte extérieur majeſtueux, ſerve à relever la pompe d'une action ſi auguſte. Ah ! que ne puis-je voir réunir ici tout l'éclat que le néant des mortels peut répandre ſur leurs cérémonies les plus graves, ce n'en ſeroit pas encore aſſez à mon gré pour honorer dignement un ſi noble hommage qu'ils rendent aux attributs les plus conſolans de l'Etre-Suprême. Et quand je conſidere enſuite que tous ces communians ſont des hommes eſſenciellement foibles & corrompus, qui uniquement par eſprit de religion combattent actuellement les paſſions les plus vives, inhérentes à leur être; que ce ſont des hommes ſenſuels de leur nature, orgueilleux & avares; des femmes vaines de leur nature, ambitieuſes & frivoles, des enfans d'Adam, en un mot, qui ſentent tout le poids des ſuites déplorables de la prévarication fatale de leur pere, & qui cependant viennent tous de pratiquer généreuſement l'humilité chrétienne & la pénitence, en confeſſant avec des ſentimens de repentir leurs fautes même les plus ſecretes aux miniſtres de J. C., & qui vont tous ratifier aux pieds de ce Dieu rédempteur, la réſolution qu'ils ont priſe d'être conſtamment vertueux, malgré toutes les réſiſtances de leurs inclinations perverſes; cher Cléonime, que j'admire alors notre ſainte Religion, mere féconde de tant de vertus ! Que je bénis Dieu de cœur de nous avoir donné des moyens ſi puiſſans de devenir meilleurs, & que je deſire ardemment de voir tous les fideles en faire un uſage fréquent ! Je n'ignore point & je ne me diſſimule point à moi-même que cette fréquentation a ſes abus; mais encore eſt-il vrai

qu'ils ſont purement accidentels, & que par conſéquent ils ne prouvent rien ſinon que la fragilité & la malice humaine ſont grandes; tandis que l'abandon des Sacremens, au contraire, eſt lui-même un abus très-réel, & qui entraîne néceſſairement après ſoi les déſordres les plus condamnables. Du reſte, ſi on ne doit point pallier les miſeres de l'humanité qui a le triſte apanage de pouvoir abuſer de tout, on ne doit point non plus la calomnier au point de lui attribuer une multiplicité de profanations exceſſive & chimérique. Car enfin les nombreux avantages qui naiſſent de la fréquente confeſſion & communion, ſont évidens, ſenſibles & avérés, au lieu qu'il n'en eſt pas de même des maux qui en réſultent. Nos peuples ſont graves & religieux; nos paſteurs ſont généralement bien inſtruits de leurs devoirs; nos confeſſeurs ſont prudens & n'enſeignent, du ſu de tous ceux qu'ils dirigent, que la ſimple morale de l'Evangile. Quel eſt donc le ſcrutateur des cœurs aſſez hardi pour oſer nous montrer parmi nous de nombreux ſacrileges? Et qui eſt-ce par contre, qui ignore que, ſoit à la cour, ſoit en ville & dans les provinces, les plus gens de bien ſont ceux qui fréquentent le plus les Sacremens? N'eſt-ce pas depuis que le Duc de Rhetzan communie régulièrement toutes les fêtes, qu'il eſt devenu le modele de toutes les vertus, & l'exemple de la jeune nobleſſe? C'eſt depuis qu'il approche ſouvent de J. C. que la douceur de l'eſprit divin a fait plier la fierté ci-devant indomptable du ſien, & l'a rendu miſéricordieux envers les pauvres, reſpectueux envers nos magiſtrats, aimable dans ſa famille, uni & ſans prétention dans la ſociété, affable & humain envers tous ceux qui l'approchent. N'eſt-ce pas depuis que la comteſſe de Mitris s'eſt ſoumiſe conſtamment à la direction du ſage prélat d'Orneka qui lui a inſpiré un deſir ardent & une faim inſatiable du pain des Anges, qu'elle eſt devenue auſſi admirable par

ſa ſainteté, qu'elle l'eſt par ſa rare beauté, & par les graces de ſon eſprit pénétrant, délicat & juſte ? „

„ Voyez un peu, ô Cléonime, comme ni les innombrables viciſſitudes que cette femme célebre a éprouvées dès ſa plus tendre enfance, ni tous les orages excités par les grandes paſſions qu'elle a fait naître, ni même des ſentimens très-vifs de chriſtianiſme qu'elle a toujours conſervés, n'ont jamais ſuffi pour la détacher entiérement d'un monde ſéducteur dont elle étoit l'idole la plus dangereuſe & la plus chérie, tandis que l'attrait céleſte par lequel Dieu s'eſt communiqué à ſon ame, dans le Sacrement de ſon amour, a opéré en moins de ſix mois un changement ſi difficile & ſi édifiant. Et l'ingénieux Séripande, cet heureux déiſte converti, qui répare aujourd'hui avec tant de piété les ſcandales réitérés qu'il a long-tems donnés à ſa patrie par ſon incrédulité contagieuſe, combien de fois ne m'a-t-il pas proteſté que c'eſt la fréquentation des Sacremens qui lui a fait goûter un certain ſentiment doux & intime de la vérité de nos myſteres, qui lui manquoit encore au commencement de ſa converſion, quoiqu'il fût déjà convaincu & perſuadé de la divinité de notre Religion! Je ne nomme pas ſeulement les perſonnes du ſecond ordre de la bourgeoiſie, & du peuple qui, proportion gardée, ſe trouvent dans des cas ſemblables, cela ne finiroit pas. Il y a dans chacune de ces claſſes des centaines de Rhetzan, de Mitris & de Séripande, qui doivent à la fréquentation des Sacremens l'acquiſition des plus excellentes vertus : une longue expérience, & les obſervations les plus attentives m'en ont intimement convaincu ; de façon que je ne crains point d'exagérer en affirmant que ce ſeul exercice de Religion produit un plus grand bien moral parmi les hommes, que toutes les inſtitutions philoſophiques réunies n'en ont jamais produit. Et comment un ami ſincere de la Religion

& des mœurs oſeroit-il donc opiner à la deſtruction de nos Moines, tandis qu'ils nous ſont évidemment néceſſaires pour conſerver un ſi grand bien? Non, vous ne le ferez jamais vous, ô Cléonime, j'en ſuis ſûr; Dieu ne permettra jamais que vous tombiez dans une illuſion auſſi groſſiere & auſſi funeſte. Il vous a déjà donné trop de marques de ſon amour. Je ſais que ni la diſſipation des plus longs voyages, ni tous les pieges innombrables qui environnent le haut rang où vous êtes élevé, n'ont pu altérer juſqu'à préſent, ni la pureté de votre foi, ni même votre piété; & comment pourriez-vous donc vous réſoudre à anéantir des établiſſemens auxquels & la foi & la piété doivent tant? Je ſais que généralement dans nos provinces tous les gens de bien vous comblent de bénédictions, parce qu'ils vous conſiderent comme un protecteur déclaré de la Religion & de la vertu, que la Providence a placé en leur faveur au pied du trône; & je ſais que vous priſez leurs ſuffrages, parce que vous en êtes digne; comment pourriez-vous donc vous réſoudre à y renoncer & à les ſcandaliſer par une deſtruction qu'ils enviſageroient tous unanimement comme un attentat contre la Religion catholique, ſouverainement préjudiciable à la pratique de toutes les vertus? Je ſais enfin que vous avez adopté pour votre maxime directrice ce réſultat de la plus haute ſageſſe, le principe de toujours vous décider dans vos doutes, en faveur du parti que vous voudriez avoir pris au moment où vous paroîtrez devant Dieu, & cela ſeul me dit tout. Je n'ai même plus rien à ajouter après cette réflexion. Vous m'avez demandé mon avis; vous étiez donc en doute. Vous venez d'entendre les raiſons ſur leſquelles je fonde mon aſſertion; vous ne pouvez donc manquer de ſentir l'injuſtice de l'agreſſion dont on voudroit vous rendre le complice. Décidez donc ſeulement, je ne crains point de vous voir trahir la bonne cauſe. Mais ce

n'eſt pas aſſez de ne pas la trahir, il faut la rendre victorieuſe; vous le pouvez, & je n'héſite pas un moment à dire que vous le devez. Votre ſouverain vous conſulte, parlez-lui librement le langage de la vérité chrétienne : il eſt en droit de l'attendre de vous. Votre fermeté en impoſera aux méchans; ils ſont lâches, & elle eſt néceſſaire pour confondre leur politique hypocrite, qui cherche à ſurprendre la religion du meilleur des princes, en armant le bien prétendu de l'état contre le culte. C'eſt à vous à dévoiler l'impoſture, à faire triompher la vérité, à défendre les ſages établiſſemens de nos ancêtres, & à conſerver à l'équité tous ſes droits, à la perfection chrétienne ſes aſiles les plus chéris, à votre patrie des écoles de vertu toujours ouvertes, des ſecours ſpirituels toujours prêts, & des amis de Dieu qui attirent ſur elle les bénédictions du ciel. C'eſt ce qu'exigent de vous & votre Religion, & votre piété, & l'édification des peuples & les ſaintes loix de la conſcience. Quelle conſolation inexprimable ne ſera-ce pas pour vous, ô Cléonime, ſi au moment déciſif où l'inexorable mort vous citera au tribunal du grand Juge Suprême, vous pouvez vous dire à vous-même : Je laiſſe après moi pluſieurs ſources ſalutaires de bonnes œuvres toujours renaiſſantes, dont j'ai eu le bonheur de perpétuer l'exiſtence en épargnant à mon prince une grande injuſtice, à mes concitoyens un horrible ſcandale, & à tous les ames vraiment chrétiennes les regrets les plus vifs; je ſais bien, malgré cela, que je ne ſuis qu'un ſerviteur inutile, & que je dois à la grace de mon Dieu tout le bien auquel j'ai eu quelque part; mais enfin toujours eſt-il vrai qu'il a daigné ſe ſervir de moi pour ſoutenir les intérêts de ſon culte, qu'il a promis les plus hautes récompenſes aux moindres actions faites pour l'amour de lui, & qu'il eſt infiniment miſéricordieux, puiſſant & fidele „

Compte rendu par M. de Choiſeuil d'Aillecourt, député de la nobleſſe du bailliage de Chaumont-en-Baſſigny, à ſes commettans; avec cette épigraphe :

Tant l'impatience françoiſe eſt prompte à entreprendre ce qu'elle néglige enſuite d'achever, & ce qui lui eſt même impoſſible de faire finir, parce qu'elle a mal commencé. *d'Agueſſeau.*

A Paris, chez Deſenne, Gattey, & Petit, 1791. in-8vo. de 320 p. Prix 2 liv. 10 ſols.

CE Compte rendu eſt diviſé en pluſieurs chapitres. On y trouve des détails intéreſſans, des vues profondes, & de grandes leçons. Nous nous contenterons d'en rapporter ces jugemens ſur la trempe de l'eſprit des chefs du philoſophiſme. » Tous ces hommes ex» traordinaires, dit l'auteur, Voltaire, Dide» rot, d'Alembert, Helvétius, différens dans » leurs penſées, & variés dans leurs princi» pes, tendirent tous vers le même but. C'eſt» à-dire, inſpirerent le mépris du trône & de » l'autel en criant contre le deſpotiſme & la » ſuperſtition; & légitimerent l'inſubordina» tion du peuple, en exagérant ſes maux, » ſous prétexte de phylantropie & de bien» faiſance ». —— » Les hommes médiocres » ne voient que des rivaux, lorſqu'ils ſont » indignes d'avoir des modeles, les gens de » lettres de ce ſiecle-ci, ſurs de ne pas at» teindre ceux du ſiecle dernier, ſentirent » combien il ſeroit plus aiſé de ſoutenir des » talens incertains par un zele affecté pour

» l'utilité publique. Ils avoient à travailler ſur » des ames fatiguées du luxe de la cour, des » dettes du gouvernement & des querelles » religieuſes ». —— » On vit ſe traîner » enſuite ſur leurs traces les petits philoſo- » phes aboyeurs, les gens de lettres à voca- » tion manquée, enfin la ſecte des écono- » miſtes, féconde en ſes illuſions, ſtérile en » ſes reſſources, ouvrant les cieux aux incré- » dules, tourmentant la terre avec les meil- » leurs calculs & les intentions les plus pu- » res, toujours trompés dans leurs eſpéran- » ces, toujours étonnés de l'être, toujours » recommençant & toujours attrapés ». —— » Au milieu de cette troupe d'hommes am- » bitieux ou ſéduits, prêchant l'égalité, la li- » berté, ſe mêlerent quelques nobles de la » cour : fiers d'avoir appris à lire, avides de » bel-eſprit, philoſophes avec des penſions, » citoyens dans leurs lectures, mais payant » foiblement les impôts & mal leurs créan- » ciers; ingrats par orgueil, & libéraux par » étourderie; croyant avoir de l'eſprit avec » Voltaire, & ſe flattant qu'en liſant Rouſſeau » ils étoient de vertueux incrédules. Ils étoient » tous enivrés de cette nouvelle ſcience, » croyant n'avoir jamais rien ſu; & ce qui » n'eſt plus auſſi ſimple, croyant commencer » à ſavoir quelque choſe, ils crioient pour le » peuple, & vouloient le conduire; ils crioient » contre la cour, & vouloient la ſéduire; ils » offroient généreuſement l'hommage de leurs » talens & de leur expérience, croyant, par » civiſme, ſe devoir au miniſtere. »

Le Martyrologe ou l'Hiſtoire de la révolution, orné d'eſtampes analogues au ſujet. A Coblentz, & ſe trouve à Paris, chez Artaud. 1 vol. in-8vo. Prix 5 liv.

L'AUTEUR ne ſe contente pas, comme le titre ſemble l'annoncer, de faire la peinture des malheurs de tous genres dont la révolution a été la ſource. Il développe avec ſagacité les cauſes & les effets de la révolution. Profondeur dans les vues, ſageſſe dans les réflexions, exactitude dans le récit des événemens, vérité dans les portraits, agrément & énergie dans le ſtyle; tels ſont les caracteres de cet ouvrage également intéreſſant pour la race préſente & pour les races futures. C'eſt un monument élevé à la gloire des victimes de la révolution, & à la honte de leurs bourreaux. Les noms des uns & des autres qui s'y trouvent conſignés, paſſeront à la poſtérité pour l'honneur des premiers, & pour exciter contre les derniers le mépris & l'indignation de tous les hommes honnêtes qui exiſteront après nous.

Scriptura Sacra contra incredulos propugnata, auctore Laurentio Veith, theologiæ doctore, ejuſdemque in Lyceo catholico Auguſtano profeſſore publico & ordinario. *Ausbourg, chez les freres Veith*, 1791.

C'EST la ſuite du ſavant, judicieux & orthodoxe ouvrage que nous avons fait connoître dans le Journal du 15 Août 1791,

p. 586. Le quatrieme volume a pour objet, les livres de Tobie, de Judith, d'Eſther, de Job; le cinquieme roule ſur les Pſaumes, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, & l'Eccléſiaſtique. Rien n'égale la ſagacité avec laquelle l'auteur a raſſemblé dans un champ étroit ce qu'il y a de plus important dans la défenſe de ces livres inſpirés, le choix judicieux des queſtions, l'expoſition méthodique des difficultés, la ſolidité de réponſes, & ſur-tout le ton de dignité, de ſageſſe, & du véritable enſeignement théologique qui regne dans tout cela.

Godvrugtige oeffeningen &c. ou *Pieux exercices pour bien communier; publié en françois par le P. Griffet de la Jociété de Jeſus, traduit en flamand par P. J. F. V. D. D.* A Bruges, chez François van Eeck, 1791. 1 vol. in-24.

LES parens chrétiens, les inſtituteurs de la jeuneſſe, & en général les ames pieuſes doivent ſavoir gré au traducteur d'avoir mis à la portée du peuple Belgique, un livre ſi propre aux enfans qui ſe préparent à la premiere communion, & qui mérite particuliérement d'être choiſi pour prix dans la diſtribution qu'on fait à ceux qui ſe diſtinguent dans la ſcience des élémens chrétiens. L'auteur y a porté cet eſprit ſolide qui caractériſe preſque tous ſes écrits, qui, en fait de piété, eſt

particuliérement eſtimable, parce qu'il tend à conſerver cette affection céleſte dans toute ſa vérité & pureté. La traduction eſt louée par les connoiſſeurs, au jugement deſquels je m'en rapporte, n'entendant cette langue qu'imparfaitement & ſeulement par les rapports avec l'allemand.

*Extrait d'une Lettre de Novare, dans le Milanez *, à l'auteur du Journal. Le 1 Décembre 1791.*

* Cette ville & ſon territoire ont été cédés au roi de Sardaigne par la paix de Vienne en 1735.

„ COMME nous ſommes dans le ſiecle tout-à-fait unique d'impudence, rien ne doit nous étonner de tout ce qui dans d'autres tems auroit paru incroyable. C'eſt pourquoi je n'ai pas été ſurpris de voir dans votre Journal l'annonce d'une *Lettre d'un théologien* bien content de ſon ſavoir, qui dans le pénible effort de ſes réflexions profondes, avoit découvert une contradiction entre la doctrine du Pape & celle du cardinal-archevêque de Malines, touchant les empêchemens dirimans. Ce redoutable ſavant prétend que ce n'eſt-là qu'une affaire de diſcipline ſelon le Pape. Je ne crois pas qu'il s'aviſe de revenir ſur ce que vous avez dit là-deſſus dans un de vos Journaux *, où ce que vous appellez le *point-aux-ânes* des docteurs du jour, eſt parfaitement applani. Mais pour munir le public d'une nouvelle preuve, ou de la mauvaiſe foi, ou de la craſſe ignorance de ceux qui veulent l'égarer dans les voies ſimples & ſures de ſa

* 1 Nov. 1791, p. 398.

Religion, permettez que je répete ici mot pour mot le paſſage ſuivant du Bref du ſouverain Pontife à l'archevêque-électeur de Treves, en date du 2 Février 1782. „ Auctoritatem ſanè conſtituendi matrimonialia impedimenta penes „ Eccleſiam eſſe, dubitari nullo modo a catholicis poteſt, cùm id definierit concilium „ Tridentinum, Seſſ. 24. can. 4. *Si quis „ dixerit Eccleſiam non potuiſſe conſtituere „ impedimenta matrimonialia dirimentia, „ aut in iis conſtituendis erraſſe, anathema „ ſit.* Ex quo catholici doctores, illi etiam, „ qui plurimùm laïcæ poteſtati favent ac tribuunt, minimè dubitârunt agnoſcere, Eccleſiæ eam auctoritatem a Chriſto Domino „ eſſe datam, ipſâque illam a primis ſæculis „ ad hæc uſque tempora ſemper uſam fuiſſe „. Le Bref qui contient cette déclaration très-formelle, eſt très-connu; il a été imprimé pluſieurs fois & en différens endroits, il ſe trouve dans divers recueils, & nommément dans les *Réclamations Belgiques*. Vol. 6. p. 220. Après cela, faut-il appeller ignorance ou impudence la découverte de la prétendue contradiction, ou bien tient-elle quelque choſe de toutes les deux? „

Extrait d'une Lettre de D. P. D. à l'auteur du Journal.

„ AYANT lu dans votre numero du 1 Nov., p. 387 le paſſage du Pſaume 104: *Edidit terra eorum ranas in penetralibus regum*

ipſorum, appliqué aux hommes corrompus qui infectent les demeures des rois, j'ai cru d'abord que ce n'étoit qu'une application heureuſe, qui au défaut d'autorité, pouvoit être juſtifiée par ſa juſteſſe. Mais j'ai trouvé depuis dans les Sts.- Peres des explications très-analogues à la vôrre. Voici ce qu'on lit dans Origenes. T. 1., pag. 35. Edit. de Paris 1512. *Aquæ vertuntur in ſanguinem & ſanguis ſuus Ægypto propinatur. Aquæ* ERRATICA ET LUBRICA PHILOSOPHORUM SUNT DOGMATA, QUÆ PARVULOS QUOSQUE SENSU ET PUEROS INTELLIGENTIA DECEPERUNT..... *Per ſecundam verò plagam, in quâ* RANÆ *producuntur, indicari figuraliter arbitror carmina poetarum, qui inani quâdam & inflatâ modulatione velut ranarum ſonis & cantibus,* MUNDO HUIC DECEPTIONIS FABULAS INTULERUNT : *ad nihil enim aliud animal illud utile eſt, niſi quòd ſonum improbis & importunis clamoribus reddit.* —— Ce même paſſage ſe trouve dans un Sermon de S. Auguſtin, mais que les Bénédictins ont mis dans l'appendice comme étant manifeſtement tiré de l'Homélie citée d'Origenes. Mais voici un autre paſſage de ce ſaint Docteur qui nous explique ce qu'il entend par *ranæ*. *Superbia & contentiones ſtrepitum vocis habere poſſunt, doctrinam ſapientiæ habere non poſſunt.... Qui chriſtianæ veritati contradicunt & in ſuâ vanitate decepti decipiunt,* RANÆ *ſunt; tædium inferentes auribus & non cibum mentibus.*

Homil. IV. in Exod.

Tom. 5. Serm. 8.

Il eſt inutile d'obſerver que par ces images

allégoriques les Peres ne prétendoient aucunement préjudicier au ſens littéral qui faiſoit le fondement de leurs moralités; ils n'avoient point, à beaucoup près, l'eſprit & le but des hermeneutes tudeſques dont vous nous avez donné des eſſais curieux.

Les vers de Pétrone inſérés dans votre Journal du 1 Octobre, p. 236, ont paru peindre ſi littéralement les effets de la révolution françoiſe, que quelques lecteurs n'ont cru qu'ils étoient réellement de ce poëte, qu'après avoir vérifié la citation. Ceux de Lucain, que je joins ici, n'ont pas le mérite du même laconiſme, mais ſont pleins de traits parfaitement reſſemblans, qui prouvent que la diſſolution des empires a dans tous les tems les mêmes ſymptômes, & eſt accompagnée & ſuivie des mêmes effets.

Non erat is populus, quem pax tranquilla juvaret, Pharſal. L. I.
Quem ſua libertas immotis paſceret armis.
Indè iræ faciles, & quod ſuaſiſſet egeſtas
Vile nefas; magnumque decus, ferroque petendum,
Plus patriâ potuiſſe ſuâ; menſuraque juris
Vis erat.
Quem tandem inveniet tàm longa potentia finem?
Quis ſcelerum modus eſt?

Non ſolùm vulgus inani
Percuſſum terrore pavet: ſed curia & ipſi
Sedibus exſilière patres, inviſaque belli
Conſulibus fugiens mandat decreta ſenatus.
Tùm quæ tuta petant, & quæ metuenda relinquant,
Incerti, quò quemque fugæ tulit impetus, urgent
Præcipitem populum; ſerieque hærentia longâ
Agmina prorumpunt. Credas aut tecta nefandas
Corripuiſſe faces, aut jàm quatiente ruinâ

Nutantes pendere domos. Sic turba per urbem
Præcipiti lymphata gradu, velut unica rebus
Spes foret afflictis, patrios excedere muros
Inconſulta ruit.

Nunquàm noſtra ſalus pretium merceſque nefandæ
Proditionis erit.

Prò dira pudoris

Ibid. L. IV. Funera, nunc toto fatorum ignarus in orbe
Magne paras acies, mundique extrema tenentes
Sollicitas reges, cùm forſan fœdere noſtro
Jàm tibi ſit promiſſa ſalus. Sic fatur, & omnes
Concuſſit mentes ſcelerumque reduxit amorem.

Ibid. L. V. Cepimus expulſo patriæ cum tecta ſenatu,
Quos hominum vel quos licuit ſpoliare deorum?
Imus in omne nefas, manibus ferroque nocentes,
Paupertate pii.

Ibid. L. VII. Non mihi res agitur, ſed vos ut libera ſitis
Turba, precor, gentes ut jus habeatis in omneis,
Ipſe ego privatæ cupidus me reddere vitæ,
Plebeiâque togâ modicum componere civem:
Omnia dûm vobis liceant, nihil eſſe recuſo.

Si vous vous ſouvenez de quelques paſſages de S. Baſile, que je vous ai fait remarquer il y a quelque tems *, vous trouverez que ceux-ci rendent également bien les mêmes triſtes vérités.

* 15 Mai 1791, p. 108.

Baſil. Epiſt. 69, p. 583, col. 1. „ Everſæ ſunt pietatis doctrinæ, confuſa ſolutaque pietatis vincula: dominandi libido eorum, qui non timent Dominum, præfecturas invaſit, & ex propatulo præmium impietatis præfectura propoſita eſt. Qui in graviorem blaſphemiam prolapſus eſt, in populi epiſcopatum præ aliis eligitur. Perit gravitas pontificum, paſtores cum ſcientiâ gregem Domini reliquerunt, dùm præfecti diſtributiones pauperum in proprios uſus, donaque ſemper inſumunt. Canonum exacta ob-

„ ſervatio peſſum ivit, multa peccandi libertas pa-
„ tet. Nam qui favore humano ad imperium de-
„ venerunt, eodem ipſo favoris gratiam implent.
„ Juſtum judicium periit, quiſque cordis ſui de-
„ ſiderio ambulat, malitia immodica, populi im-
„ morigeri, præfecti non liberè loquuntur. Nam
„ qui per homines ſibi ipſis poteſtatem acquiſie-
„ runt, ſervi ſunt eorum, quorum favore adjuti
„ ſunt.... Taceo impiorum ora, omnis blaſphema
„ lingua diſſoluta eſt, prophanata ſunt ſacra. Ex
„ populo qui ſanæ mentis ſunt, deprecatorias do-
„ mos ſivè oratoria fugiunt tanquàm impietatis
„ ſcholas &c. „

„ Perſecutio nos apprehendit, fratres colendiſſi- Idem Epiſt. 70, ad Epiſc. Galliæ & Italiæ, p. 584.
„ mi, perſecutionum omnium graviſſima. Abigun-
„ tur enim paſtores, ut greges diſpergantur. Et
„ quod omnium eſt duriſſimum, neque qui affli-
„ guntur, per martyrii certitudinem illatas paſſio-
„ nes tolerant, neque plebs martyrum loco athle-
„ tas habet & veneratur : propterea quòd chriſtia-
„ norum nomine tecti ſint perſecutores.... Exilia
„ presbyterorum, exilia diaconorum, totiuſque
„ cleri depopulationes. Neceſſe enim eſt vel ado-
„ rare imaginem vel ſævæ flagrorum flammæ tra-
„ di.... Sonitus lamentantium in civitate, ſoni-
„ tus in agris, in viis, in ſolitudinibus. Vox una
„ omnium miſeranda ac triſtia loquentium. Su-
„ blatum eſt gaudium & lætitia ſpiritualis ; in
„ luctum mutatæ ſunt feſtivitates noſtræ. Domus
„ precationum clauſæ ſunt, altaria cultu ſpirituali
„ vacant. Nulli ampliùs chriſtianorum cœtus ; nulla
„ ampliùs doctorum præſidentia. Ceſſarunt doc-
„ trinæ ſalutares ; ceſſarunt panegyres ac feſtivi
„ conventus, hymnodiæ nocturnæ non audiuntur.
„ Neque ſupereſt beata illa exultatio, quà Domino
„ credentium animæ in ſynaxi ac communione
„ ſpiritualium chariſmatum exhilarantur. Nobis
„ jàm dicere licet, quòd in hoc tempore ſit neque
„ princeps, neque propheta, neque præſes, neque

„ oblatio, neque incenſum, neque locus ubi coram „ Domino poſſit offerri Sacrificium, ac miſericor- „ dia acquiri. „

„ Expendimus aſtutiam belli diabolici, quomodò „ is, ubi Eccleſiam ex perſecutione ab inimicis „ illatâ multiplicari, magiſque florere vidit, inſi- „ dias ſuas mutaverit : ut jàm nos non ex aperto „ oppugnet, ſed occultas inſidias ſtruat, conſilium „ ſuum per nomen chriſtianum, quod hæretici præ- „ texunt, obtegens, ut & eadem cum patribus noſ- „ tris patiamur, & tamen haud videamur pro „ Chriſto pati : propterea, quòd ipſi perſecutores „ noſtri chriſtianorum nomine cenſentur. Iſta con- „ ſiderantes, plurimùm temporis ex eorum quæ „ apud vos geſta nuntiata fuerant, animos noſtros „ ſtupore impleverunt ac perculerunt. Reverà nam- „ que inſonuerunt utræque noſtræ aures, ubi cog- „ novimus, impudentem & humano generi inimi- „ cam hæreſim eorum qui vos perſecuti ſunt : „ quomodò nec aliquam venerati ſunt ætatem, nec „ moleſtias canitiei, nec plebis dilectionem, ſed „ corpora verberârunt & dehoneſtârunt inque exi- „ lia ejecerunt, ac bona diripuerunt quæcumque „ acquirere potuerunt : neque humanam veriti con- „ demnationem, neque terribilem juſti Judicis re- „ tributionem prævidentes. „

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 30 *Novembre*). La Porte a donné immédiatement après avoir appris la mort du feld-maréchal prince Potemkim, des ordres pour le raſſemblement de pluſieurs corps de troupes, que les provinces de l'Aſie & de l'Europe doivent fournir d'ici au mois d'Avril. Cet événement a ranimé tout-à-coup le courage & les eſpérances des Turcs, & il eſt apparent que la Porte continuera la guerre, ſi le miniſtere Ruſſe perſiſte à ne vouloir rien rabattre des ſacrifices qu'elle a faits par les préliminaires ſignés à Galacz, & que Vaſif-effendi a payés récemment de ſa tête, & à maintenir la ceſſion pure & ſimple de la Crimée, ainſi que du diſtrict d'Oczakow avec le territoire depuis le Bog juſqu'au Nieſter. Les ordres néanmoins pour l'ouverture du congrès à Jaſſy ayant été expédiés, il y a quelques ſemaines, aux plénipotentiaires de la Porte, les conférences doivent être actuellement en activité, & l'on ne peut guere tarder à en apprendre le réſultat.

M. d'Aſp, qui étoit attendu pour remplacer M. de Heidenſtam, en qualité d'envoyé

de Suede, eſt enfin arrivé en cette capitale; & la Porte lui a d'abord accordé une garde-d'honneur. L'épouſe & les enfans du baron de Herbert, internonce impérial, ſont auſſi arrivés ici. On a été étonné de voir ce miniſtre revenir ſans réception publique & ſans aucune des cérémonies d'uſage. On ne l'eſt pas moins, qu'il n'ait pas eu d'audience publique pour remettre ſes nouvelles lettres de créance, & que ſans ce préalable il ſoit entré en conférence avec le reis-effendi le 3 de ce mois, qui a roulé ſur l'exécution de quelques articles du traité de Sziſtova, entre autres ſur la reſtitution des priſonniers, faits par les Turcs durant la guerre. Leur nombre monte, à ce qu'on eſtime, à 18 mille hommes, femmes & enfans. La Porte, avoit ordonné, il y a quelque tems, à tous les propriétaires de ces eſclaves, de les déclarer aux commiſſaires du gouvernement Turc, & de les délivrer, en recevant une indemnité de 100 piaſtres par tête. Mais pluſieurs en ayant payé juſqu'à 3 mille ne font point leur déclaration, pour recevoir une indemnité ſi inférieure à leur prix d'achat.

Le comte Potocki, ambaſſadeur de Pologne, va quitter dans peu cette capitale; ſa miſſion n'a eu aucun ſuccès; & on pouvoit le prévoir, dès que la république ſe refuſoit à agir hoſtilement en faveur de la Porte. Au défaut du traité d'alliance, M. Potocki en avoit propoſé un de commerce; mais celui-ci n'aura pas plus lieu que l'autre, particuliérement l'article, en vertu duquel les Polonois auroient eu des avantages ſur la Mer-Noire.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 5 Décembre*). La correſpondance qui ſubſiſte entre notre cour & celle de Stockholm, relativement aux affaires de France, ſe lie à celle que notre cabinet entretient ſur le même ſujet avec le miniſtere de Madrid, qui, de ſon côté, travaille à ajouter un nouveau chaînon à cette ligue, en y faiſant entrer le Portugal. Le 1 de ce mois, un courier, arrivé de Lisbonne, a apporté la réponſe de S. M. très-fidelle aux ouvertures, que l'impératrice lui avoit fait faire de concert avec l'Eſpagne. Cette réponſe n'eſt point encore publique; mais l'on croit ſavoir que la reine de Portugal déclare que les circonſtances ne lui permettent point de prendre une détermination finale, pour s'interpoſer avec d'autres puiſſances dans les affaires de France, avant qu'elle ſache à cet égard les intentions des cours, avec leſquelles elle a le plus de rélations, notamment l'empereur, avec lequel elle ſe propoſe d'entrer en correſpondance ſur ce ſujet.

Depuis la mort du feld-maréchal prince Potemkin, l'impératrice extrêmement occupée des diſpoſitions que cet événement rendoit néceſſaires, incommodée d'ailleurs d'un gros rhume, avoit gardé conſtamment ſes appartemens. Ce n'a été que le 28 du mois dernier qu'elle a paru pour la premiere fois en public; & les miniſtres lui ont fait leur cour, ainſi qu'à L. A. Imp., ſuivant l'uſage.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 21 Décembre*). La ſeſſion du 9 de ce mois fut longue & orageuſe. Le tumulte s'accrut à un tel degré, que les deux maréchaux de la diete eurent beaucoup de peine à empêcher que la ſalle ne fût teinte de ſang. Le nonce Mirzejewski improuva vivement le décret du 6, ſtatuant la peine de mort envers ceux qui dépoſeroient des manifeſtes ou proteſtations contre la conſtitution du 3 Mai dans les actes publics ou grods du pays : il fut ſoutenu par le prince Sangusko, tandis que d'autre part les partiſans les plus ardens de la nouvelle conſtitution s'enflammerent ſur la cenſure du nonce Mirzejewski. Des membres, en ſigne de tumulte & du danger où étoit la liberté des délibérations, ſe couvrirent, tirerent leurs ſabres à demi-fourreau & menacerent de frapper. La conteſtation devint particuliere & perſonnelle entre le grand-notaire de campagne comte Rzewuski & le fils du prince palatin de Volhynie. L'on tenta inutilement de rétablir l'ordre ; & l'on fut aſſez heureux de voir la ſéance ſe terminer ſans effuſion de ſang, quoiqu'auſſi tumultuairement qu'elle s'étoit tenue. Cependant la querelle perſonnelle, dont nous venons de parler, fut ſuivie le 10 d'un duel, dans lequel le comte Rzewuski reçut deux bleſſures à la tête, & ſon adverſaire une à la main droite.

La longue diſcuſſion ſur la vente des ſtaroſties & des biens domaniaux de la couronne s'eſt terminée par le triomphe du parti qui

la vouloit, dans la ſeſſion du 19 qui commença à 11 heures du matin, & finit après des débats qui durerent plus de 16 heures de ſuite, le 20 à quatre heures du matin. La vente ayant été réſolue, deux projets différens partagerent les opinions. Suivant l'un, qui étoit celui de M. Jezierski, nonce de Sendomir, l'exécution de la vente auroit été différée juſqu'après la mort des poſſeſſeurs actuels; l'autre étoit de M. Soltyk, nonce de Cracovie: celui-ci n'admettoit aucun délai; la vente devoit ſe faire le plutôt poſſible, & les poſſeſſeurs ſeroient ſimplement indemniſés. Ce dernier projet prévalut; il reſte à voir quelles ſeront les ſuites de l'exécution. En attendant; on s'apperçoit de plus en plus des rapports qu'il y a entre la diete actuelle de Pologne & l'aſſemblée-nationale de France; & l'on ne ſeroit pas ſurpris de voir la premiere donner dans tous les excès & les folies de la ſeconde, & réaliſer la crainte du prince-primat, „ en portant, à la fin, comme il s'ex„ prima il y a quelque tems, la fureur de „ l'imitation juſqu'à introduire chez les Polo„ nois, les horreurs de la fatale lanterne, qui „ a fait perdre aux François la Religion, l'hon„ neur & la tête, & qui leur a fait adopter la „ ſotte déclaration des *droits de l'homme & „ de l'égalité*, qui range dans la même claſſe „ le Juif, le payſan, le Turc, le gentil„ homme, l'écorcheur, le bourgeois, le prê„ tre &c ». Du reſte, le parti des mécontens du nouveau régime & des innovations prend un ton plus ferme & plus décidé, depuis la

démarche que les généraux comte Potocki & comte Rzewuski ont fait de remettre un manifeſte ou proteſtation formelle contre la nouvelle conſtitution, entre les mains du miniſtre-d'état Ruſſe comte Besborodko, lors de ſon arrivée, à Jaſſy. L'on ne ſait pas depuis, s'ils ſe trouvent encore dans la capitale de la Moldavie, ou s'il eſt vrai qu'ils ſe ſoient rendus à Pétersbourg. En attendant qu'on ſoit inſtruit à cet égard, les avis officiels de l'Ukraine portent que le cordon des troupes Ruſſes ſe renforce ſucceſſivement ſur la frontiere. Ces avis ſont d'autant plus inquiétans, qu'en cas d'attaque, la république n'aura d'un côté à oppoſer à des forces accoutumées à combattre, que des troupes peu aguerries; & que de l'autre, le pays n'offre point aſſez de moyens pour une défenſe longue & vigoureuſe. Quoi qu'il en ſoit, le prince Joſeph Poniatowski, neveu du roi, ſe diſpoſe à aller y rejoindre notre corps d'armée, pour en reprendre le commandement.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 6 Décembre*). On a reſſenti ici, le 27 du mois dernier, une ſecouſſe de tremblement de terre. Quoiqu'elle ne fût pas de longue durée, & qu'il n'en ſoit réſulté aucun dommage, ſa force néanmoins a cauſé le plus grand effroi. En effet, depuis le terrible bouleverſement de 1755, l'on n'a pas eſſuyé ici de ſecouſſe plus violente : le Tage fut ſi vivement agité, que pluſieurs vaiſſeaux perdirent leurs ancres & reçurent diverſes avaries.

Dans la ville, les ſonnettes des maiſons furent miſes en mouvement; quelques candelabres dans les égliſes furent renverſés; mais aucun édifice ne ſouffrit. Les habitans, ſaiſis d'effroi, ſe répandirent dans les rues & y paſſerent la nuit dans les tranſes & les alarmes. Le lendemain, la cour, la nobleſſe, les gens aiſés ſe ſont réfugiés à la campagne: mais depuis, tout eſt rentré dans le calme; & l'on eſt tranquille aujourd'hui.

On continue d'arrêter ici beaucoup de propagandiſtes François. Ceux qui peuvent échapper à la vigilance de notre police, ſe rembarquent au plus vîte pour ſe rendre ailleurs. On vient de découvrir une compagnie de franc-maçons, tous Portugais. Il en a été arrêté un grand nombre.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 20 *Décembre*). L'échange des ratifications du traité d'amitié & d'alliance entre notre cour & la Ruſſie, conclu & ſigné à Drottningholm le 19 Octobre dernier, s'eſt exécuté le 7 de ce mois, dans l'hôtel du comte de Wachtmeiſter, grand-ſénéchal du royaume. Ce ſeigneur & le premier chambellan Taube reçurent en même tems chacun une tabatiere garnie de brillans & ornée du portrait de l'impératrice, que cette ſouveraine leur avoit deſtinée en préſent, comme ayant ſigné le traité, de la part du roi avec le premier chambellan, baron d'Armfeldt, le ſecrétaire d'état Frank, & le ſénéchal Haakanſon. Tous ces plénipotentiaires reçurent des préſens à la même oc-

caſion ; & le comte de Stackelberg, plénipotentiaire de Ruſſie, fut gratifié en revanche, outre le préſent ordinaire de 3 mille ducats en or, du portrait du roi entouré de diamans. L'on ne doute point que ce miniſtre ne déploie inceſſamment le caractere d'ambaſſadeur de Ruſſie, & que réciproquement le lieutenant-général de Stedink ne prenne celui d'ambaſſadeur du roi près de la cour de Pétersboug, l'un & l'autre étant déjà munis des lettres de créance néceſſaires à cet effet.

Ce n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement qu'on a annoncé le départ de M. Gauſſin, chargé des affaires de France, après que notre cour eut refuſé deux fois ſes communications miniſtérielles, ſes bagages étoient déjà emballés, & lui-même ſur le point de ſe mettre en route, lorſque ſur de nouvelles & dernieres inſtances de ſa part, il fut informé que le roi s'étoit déterminé à ouvrir le paquet, contenant la dépêche par laquelle S. M. très-chrétienne notifioit ſon acceptation de la nouvelle conſtitution. Notre ſouverain avoit différé de donner d'abord ſa réponſe ; mais elle a été remiſe le 16 de ce mois ; & le Sr. Saigneul, courier François, qui l'attendoit chez M. Gauſſin, partit le même ſoir pour Paris. Hier, le courier Anſelme le ſuivit avec les dépêches officielles contenant la lettre par laquelle S. M. Suédoiſe répond à celle du roi de France. Il en ſera fait part aux autres cours & aux princes François ; & à cet effet, il va encore être expédié deux couriers, dont l'un doit ſe rendre en droiture à Coblentz &

à Bruxelles. L'on ſe perſuade que la Ruſſie a été prévenue de la démarche de notre cabinet, qui correſpond aſſidument avec elle; & les couriers ſont fréquens entre Stockholm & Pétersbourg. Il s'agit de l'explication & de l'effet à donner à quelques articles du traité d'alliance dans des cas déterminés. Pluſieurs officiers, ayant demandé des ſemeſtres, on les leur a refuſés.

La régence d'Alger porte, dit-on, à 40 mille ducats le prix de la paix, qu'elle veut donner à la Suede; M. Skoldebrand, déſigné pour y réſider comme conſul Suédois, eſt ſur ſon départ pour la négocier.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 25 *Décembre*). Le roi, déſirant donner à ſon clergé des preuves de ſon affection & de ſa confiance, a nommé don Pierre d'Acuna, miniſtre de l'intérieur. Son département s'étendra ſur tous les objets qui ſont relatifs aux affaires eccléſiaſtiques.

La révolte qui vient d'éclater à Saint-Domingue, & qui peut ſe prolonger dans d'autres colonies, force notre gouvernement à envoyer de nouvelles troupes dans les ſiennes; en conſéquence, quatre régimens vont être embarqués. La petite eſcadre, chargée de ce tranſport, ſera commandée par M. Carrizoſa, & partira inceſſamment du Ferrol. Notre cour ne voulant donner aucun ombrage à celle d'Angleterre, l'a prévenue de cet envoi.

Outre la ceſſion d'Oran, le gouvernement

paroît dans la réſolution de céder auſſi à la régence d'Alger, le petit fort de Maſalquivir, à condition qu'elle lui aſſurera de ſon côté l'exportation excluſive des grains dans l'échelle d'Arezeun.

ITALIE.

ROME (*le 21 Décembre*). Le ſouverain Pontife a éprouvé le 5 de ce mois, une fluxion à la joue gauche, qu'on a priſe d'abord pour un ſymptôme d'apoplexie. Deux ſaignées conſécutives ont diſſipé tout accident. Depuis cette époque, l'indiſpoſition n'a point augmenté, & Sa Sainteté n'a pas même été obligée de garder le lit, ni d'interrompre ſes audiences régulieres. Le 8, elle a aſſiſté à la Meſſe, & publié en perſonne le décret de béatification de la vénérable ſœur Catherine Tommaſi, Religieuſe profeſſe de l'ordre de S. Auguſtin à Palma, dans l'iſle de Majorque. Le 16, le docteur Falchi, qui remplace le fameux Ricci dans le ſiege de Piſtoie, a ſubi, en préſence du St. Pere l'examen, dans lequel il donna des preuves convaincantes d'orthodoxie, & d'attachement au St. Siege. Peu après, l'abbé Maury a été admis pour la premiere fois, à l'audience du Pape, qui lui a fait un accueil diſtingué. —— Dans un conſiſtoire ſecret, tenu le 19, il n'y a eu que des évêques, & les deux abbés de St. Pierre de Gand & de Gembloux en Brabant de préconiſés. —— Le cardinal Garampi, qui a été attaqué d'une fluxion de poitrine, & adminiſtré du St. Viatique, ſe porte aujourd'hui un peu mieux.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 30 *Décembre*). L'impératrice eſt fermement décidée à ſe faire couronner reine de Hongrie au mois de Mai prochain. Quoique l'empereur ait des motifs de la détourner de cette formalité diſpendieuſe; cependant, ſi elle perſiſte à vouloir que le couronnement ſe faſſe dans le mois de Mai, on croit que l'empereur ne s'y oppoſera guere.

L'ambaſſadeur de la cour de Ruſſie a annoncé à notre cour, que ſa ſouveraine avoit nommé le prince Repnin, commandant-général des troupes en Moldavie.

Le prince de Kaunitz a remis, le 21 de ce mois, à M. de Noailles, ambaſſadeur de France à notre cour, un Office que celui-ci a adreſſé au roi par un courier extraordinaire: cet Office eſt relatif à la communication faite dernierement à la cour impériale, des démarches faites par le roi auprès de l'électeur de Treves pour la diſperſion des émigrés François, raſſemblés & armés. Voici la teneur de l'Office:

„ Le chancelier de cour & d'état, prince de Kaunitz-Ritberg, ayant rendu compte à l'empereur de la communication officielle faite par M. l'ambaſſadeur de France d'une dépêche oſtenſible de M. de Leſſart, en date du 14 Novembre dernier, il a été autoriſé de s'expliquer en retour vis-à-vis de M. l'ambaſſadeur, ſur le contenu d'une telle dépêche, & autant qu'elle eſt de ſon reſſort, avec cette franchiſe entiere que ſa majeſté impériale croit devoir obſerver ſur les objets qui ſont relatifs à la criſe importante qu'éprouve le royaume de France. Le chancelier de cour & d'état a donc l'honneur de lui communiquer de ſon côté que monſeigneur l'é-

lecteur de Treves vient également de faire part à l'empereur de la note que le miniſtre de France à Coblentz avoit été chargé de préſenter, ainſi que la réponſe que ſon alteſſe électorale a fait donner à cette note; que ce prince a fait connoître en même tems à ſa majeſté impériale, qu'il avoit adopté, à l'égard des raſſemblemens des émigrans & réfugiés François, & à l'égard des fournitures d'armes & munitions de guerre, les mêmes principes & réglemens qui ont été mis en vigueur dans les Pays-Bas Autrichiens; mais que ſe répandant de telles inquiétudes parmi ſes ſujets & dans les environs, que la tranquillité de ſes frontieres & états pourroit être troublée par des incurſions & violences nonobſtant cette ſage meſure, monſeigneur l'électeur a réclamé l'aſſiſtance de l'empereur, pour le cas où l'événement réaliſeroit ſes inquiétudes; que l'empereur eſt parfaitement tranquille ſur les intentions juſtes & modérées du roi très-chrétien, & non moins convaincu que le plus grand intérêt du gouvernement François eſt de ne point provoquer tous les princes ſouverains étrangers par des voies de fait contre l'un d'entr'eux; mais que l'expérience journaliere ne raſſurant point aſſez ſur la ſtabilité & la prépondérance des principes adoptés en France, ſur la ſubordination des pouvoirs & ſur-tout des provinces & municipalités, pour ne point devoir appréhender que les voies de fait ci-deſſus ne ſoient exercées, malgré les intentions du roi, & malgré les dangers des conſéquences, ſa majeſté impériale ſeroit néceſſitée, tant par une ſuite de ſon amitié pour l'électeur de Treves, que par les conſidérations qu'elle doit à l'intérêt général de l'Allemagne comme co-Etat, & à ſes intérêts comme voiſin, d'enjoindre au maréchal de Bender, commandant-général de ſes troupes aux Pays-Bas, de porter aux états de ſon alteſſe électorale les ſecours les plus prompts & les plus efficaces, au cas qu'ils fuſſent violés par des incurſions hoſtiles, ou imminemment menacés d'icelles. „

„ L'empereur eſt trop ſincérement attaché à ſa majeſté très-chrétienne, & prend trop de part au bien-être de la France & au repos général de l'Europe, pour ne pas vivement deſirer d'éloigner cette extrémité, & les ſuites infaillibles qu'elle entraîneroit, tant de la part du chef & des états de l'Empire Germanique, que de la part des autres ſouverains, réunis de concert pour le maintien de la tranquillité publique, & pour la ſureté & l'honneur des couronnes. C'eſt par un effet de ce deſir que le chancelier de cour & d'état, prince de Kaunitz, eſt chargé de s'en ouvrir ſans rien diſſimuler vis-à-vis de M. l'ambaſſadeur de France, auquel il a d'ailleurs l'honneur de réitérer les aſſurances de la conſidération la plus diſtinguée. Vienne, le 21 Décembre 1791. *Signé*, Kaunitz. „

Le bruit ſe renouvelle que quelques nouveaux régimens vont ſe rendre aux Pays-Bas; on dit même que celui d'Eſterhaſi a déjà reçu ordre de ſe tenir prêt à partir pour cette deſtination. Mais des nouvelles bien extraordinaires qui nous arrivent de la Stirie & de la Hongrie, font croire que ces troupes ne partiront pas.

Nos politiques ſemblent n'avoir aujourd'hui qu'une ſeule opinion ſur l'iſſue des négociations actuelles entre les Ruſſes & les Turcs; & ils prétendent qu'elles pourroient bien être rompues dans peu & avant le terme de l'armiſtice, qui n'expire qu'au 12 du mois d'Avril prochain : ce ſentiment ſe fonde principalement ſur des lettres qu'on a reçues de Jaſſy, & qui parlent fort au long des diſpoſitions où ſe trouvent aujourd'hui le reis-effendi & les autres miniſtres Turcs, qui tous ont été étrangement étonnés du ton qu'ont pris les plénipotentiaires Ruſſes; à quoi ils s'attendoient

d'autant moins, qu'ils s'étoient perſuadés qu'on ne devoit attribuer cette fierté & le mépris qu'on témoignoit pour leur nation, qu'au ſeul caractere & aux principes perſonnels du maréchal Potemkin. Les débats qui eurent lieu peu après l'ouverture du congrès, au ſujet des modifications que le reis-effendi avoit propoſées aux articles de la ceſſion de la Crimée & de celle d'Oczakow avec le territoire qui depuis le Bog s'étend juſqu'au Nieſter, furent très-vifs & très-décourageans pour les miniſtres de la Porte : les réponſes des généraux Samoïlow & Ribas furent, dit-on, tranchantes ſur ces points, en faiſant ſentir d'abord aux plénipotentiaires Turcs que ſi leurs inſtructions étoient telles, & s'ils prétendoient rétrograder dans les négociations, le congrès devenoit dès ce moment inutile. Après une déclaration de cette nature, les choſes, au départ des lettres de Jaſſy, ſe trouvoient ſur un tel pied, qu'on croyoit que le congrès ſe ſépareroit ſans que la paix y eût été ſignée. Cependant quelques lettres particulieres de la Moldavie ont donné lieu le 27 de ce mois, au bruit que la paix venoit d'être ſignée entre les Ruſſes & les Turcs; mais comme ces lettres n'annoncent pas le jour de la ſignature, & que d'ailleurs l'ambaſſadeur de Ruſſie près de notre cour n'a encore reçu aucun courier à ce ſujet, cette nouvelle pourroit bien être fauſſe, ou tout au moins prématurée.

On mande de l'iſle de Zante que les tremblemens de terre qui s'y ſont fait reſſentir, depuis le 2 Novembre dernier, y ont renverſé

ou conſidérablement endommagé preſque toutes les maiſons. Dans la Villa Guntundi, il n'en eſt reſté ſur pied que trois. La plupart des rues de la ville de Zante n'offrent que des décombres. Toute la fortereſſe s'eſt écroulée ainſi que les maiſons qui l'environnoient. Les ſecouſſes du 9 furent les plus violentes; le 13, elles étoient accompagnées de pluies & de tonnerre. Quatre-vingts perſonnes ont perdu la vie dans la nuit du 9; on compte un plus grand nombre de bleſſés. L'épouſe du conſul Ruſſe M. Gemara & pluſieurs autres moururent de frayeur. L'iſle de Morée a éprouvé les mêmes ravages. Entre autres, les villes de Voſtiza & de Guſtuni ont le plus ſouffert. Il n'y eſt pas reſté ſur pied une ſeule maiſon. On remarque que de pareilles commotions ſont très-fréquentes depuis quelque tems dans plus d'un pays; les malheurs qui en ſont les ſuites, offrent un vaſte champ à la réflexion.

BERLIN (*le* 28 *Décembre*). L'attente de voir l'électeur de Saxe à notre cour, peu après le nouvel an, devient plus poſitive. Les conférences à Dreſde, relatives à la ſucceſſion héréditaire au trône de Pologne, n'ont encore rien produit; & les miniſtres reſpectifs, ſans s'entretenir plus long-tems de bouche, ſe communiquent leurs idées par écrit. Le départ du général-major de Biſchofswerder pour Pétersbourg, qu'on a prématurément annoncé comme ayant eu lieu d'abord après la mort du prince Potemkin, ſemble pourtant devoir ſe réaliſer. L'envoyé Turc, qui a fait un long ſéjour à Berlin, à eu hier ſon audience de

congé; & il ſe diſpoſe à retourner dans une dizaine de jours par Dreſde & Vienne à Conſtantinople. Le diſcours qu'il adreſſa à cette occaſion au roi en langue turque, fut traduit par ſon interprete Karadſcha, en françois. Le comte de Finckenſtein y répondit, par ordre du roi, dans cette derniere langue & en peu de mots que ledit interprete répéta en langue turque à M. l'ambaſſadeur.

Mrs. le baron de Roll & le comte de la Ferté Senectere ſont arrivés ici de Coblentz.

COBLENTZ (*le 2 Janvier*). Monſieur, frere du roi, qui avoit été atteint d'une fievre ſcarlatine, eſt parfaitement rétabli. Le prince de Condé part d'ici pour Ettenheim où vont ſe rendre également 1200 gardes. On s'occupe à former un corps de gardes françoiſes. Un ſeul livrancier doit fournir, pour cet objet, 1500 uniformes qui ſeront prêts inceſſamment. —— M. de Ste. Croix, qui remplace M. de Vergennes en qualité d'envoyé de France, a dîné, la ſemaine derniere à la cour.

L'ambaſſadeur de Suede a notifié, officiellement, aux princes, le traité conclu entre ſa cour & la Ruſſie.

Nous apprenons que le régiment de Hohenzollern, compoſé de 1200 cuiraſſiers, eſt arrivé dans l'Ortenau, petite contrée de Suabe, le 25 du mois dernier.

ANGLETERRE.

LONDRES (*e 30 Décembre*). Le margrave d'Anſpach fut préſenté le 22 de ce mois au roi par le comte Stadion, miniſtre de la cour de

de Vienne, ainſi que le vicomte d'Arcadia & le chevalier de Souza, par le chargé d'affaires de Portugal.

Les différens élevés au ſujet du rang que la ducheſſe d'Yorck devoit tenir parmi la famille royale, ont été terminés par la déciſion du tribunal nommé à cet effet par S. M. L'Heraldt-Office a prononcé que, ſuivant les loix du royaume l'alliance avec la famille royale ne donnoit aucune préſéance à la cour; qu'ainſi la ducheſſe d'Yorck devoit être précédée par toutes les princeſſes d'Angleterre, filles de S. M.

On parle d'une nouvelle création de pairs, qui doit avoir lieu inceſſamment. Le lord Charles Lenox, le lord Auckland, M. Rolle & pluſieurs autres ſont ſur la liſte des candidats à la pairie.

Rien ne prouve mieux la tranquillité dont jouit l'Angleterre, tandis que le flambeau de la guerre eſt prêt à s'allumer dans les principaux états de l'Europe, que la prorogation du parlement au 31 Janvier prochain. En Irlande, tout n'eſt pas également tranquille; cette iſle a ſes jacobins, ſes presbytériens qui travaillent à détruire ce qui eſt bon & utile, pour y ſubſtituer leurs opérations malfaiſantes. Ils veulent tout niveller dans l'état, dans l'égliſe, dans la ſociété, & ne cherchent qu'à bouleverſer les ſyſtêmes établis, & à voir leur patrie affligée d'autant de plaies mortelles que la France peut maintenant en montrer à l'univers, dont elle eſt à la fois, un objet de compaſſion & de mépris. Ils aſſocient à leurs crimes, des pauvres payſans, dont l'ignorance

eſt proverbiale & dont les paſſions ſont extrêmes. Heureuſement, les catholiques Romains, & le clergé de la communion de Rome, s'oppoſent à toute eſpece d'innovations.

Il arrive continuellement ici des couriers venant de Paris. On aſſure que le gouvernement reſtera parfaitement neutre à l'égard de la France. M. de Barthélemi, chargé d'affaires de France, part demain pour Paris; comme la poſition des affaires eſt très-critique entre la France & les treize Cantons Suiſſes, il quitte Londres ſans attendre plus long-tems celui qui doit y venir occuper ſon poſte.

Le prince de Galles & le duc d'Yorck viennent de défendre aux perſonnes qui ſont à leur ſervice reſpectif, de ſe ſervir de cordons pour attacher leurs ſouliers. Les boucles vont reparoître, & les manufactures de Birmingham, de Walſall & de Wolwerhampton donneront de l'emploi à pluſieurs milliers d'ouvriers qui périſſoient de miſere.

FRANCE.

PARIS (*le 5 Janvier*). Ce fut dans la ſéance du 24 du mois dernier que le miniſtre des affaires étrangeres apporta à l'aſſemblée la copie des réponſes officielles des diverſes cours à la notification faite par le roi de ſon acceptation de la conſtitution. Elles ne different en rien de celles qui les ont précédées. Dans toutes, ce ſont des vœux pour le bonheur du roi & la proſpérité du royaume. Enſuite le miniſtre lut la lettre de l'empereur, dont nous

avons fait mention l'ordinaire dernier (p. 53), & qui eſt conçue en ces termes :

LÉOPOLD II &c.

„ *Conformément à nos loix conſtitutionnelles, nous n'avons pas manqué de communiquer aux électeurs, princes & états de l'Empire, d'une part, les plaintes des vaſſaux de notre Empire que, d'après le vœu de notre college électoral, nous avions amicalement portées à votre connoiſſance le* 14 *du mois de Décembre de l'année derniere, & de l'autre part, la réponſe que votre majeſté y a faite.* „

„ *Plus nous nous étions appliqués à mettre de réflexions dans tout ce qui a trait à cette affaire, & plus nous devons regretter que cette réponſe de votre majeſté n'ait pas rempli notre juſte attente. En effet, outre qu'elle étoit rédigée dans un idiome qui n'eſt pas uſité dans les affaires qui ſurviennent entre l'Empire & votre royaume, nous y avons auſſi remarqué que l'on y mettoit en queſtion de ſavoir s'il pouvoit être permis aux vaſſaux de l'Empire d'implorer notre intervention auprès de la diete, à l'effet de leur aſſurer, vis-à-vis de votre couronne, la continuation de cette même protection de l'Empereur & de l'Empire, qui avoit veillé à leurs intérêts lors des pacifications publiques. A en juger par le contenu de ſa réponſe, votre majeſté ſuppoſoit ſans doute que toutes les poſſeſſions de nos vaſſaux ſur leſquelles il y a conteſtation ont été ſoumiſes à la ſuprématie de votre couronne, de maniere qu'il lui eſt libre d'en diſpoſer ſelon que l'utilité publique ſemble l'exiger, pourvu qu'il ſoit accordé une juſte indemnité aux léſés. Mais pour peu que votre majeſté veuille bien examiner plus attentivement les pacifications publiques dont il s'agit, ainſi que tous les autres traités qui ont été conclus entre l'Empire & la France depuis* 1648, *il n'échappera ſurement point à ſa perſpicacité que cette ſuppoſition ne ſauroit avoir lieu.* „

„ *L'on y voit en effet très-clairement, d'une part,*

quelles ſont les terres qui juſqu'à préſent ont été tranſportées ſous la ſuprématie de votre couronne en vertu du conſentement des Empereurs & des ordres de l'Empire ; & de l'autre part, que les autres poſſeſſions de nos vaſſaux, ſituées en Alſace, en Lorraine & ailleurs, qui n'ont pas été tranſportées à votre couronne par l'effet d'un pareil conſentement, doivent demeurer dans leur ancien rapport avec notre Empire, & ne peuvent par conſéquent être ſoumiſes à aucune des loix de votre royaume. Mais à l'égard même des diſtricts dont la ceſſion eſt le plus préciſément exprimée dans les traités, la France ne peut ignorer que ces traités ont mis à l'exercice de votre ſuprématie vis-à-vis des vaſſaux de l'Empire, différentes reſtrictions ſoit au ſpirituel, ſoit au civil, leſquelles ne peuvent en aucune façon être renverſées arbitrairement par l'effet des nouveaux décrets de votre nation. „

„ *Nous avons donc toute raiſon de nous plaindre des dérogations qu'à partir du commencement du mois d'Août on a fait ſouffrir auxdits traités, & des léſions qui s'en ſont ſuivies au préjudice de nos droits, de ceux de l'Empire & de nos vaſſaux. Et nous reconnoiſſons en conſéquence que nous ſommes obligés, non-ſeulement à interpoſer en leur faveur la proteſtation la plus ſolemnelle, tant en notre nom qu'en celui de l'Empire, mais auſſi à porter aux léſés tous les ſecours que la dignité de la couronne impériale & le maintien des conſtitutions publiques de l'Empire exigent.* „

„ *Telle eſt la réſolution dont nous ſommes convenus avec les états de notre Empire, & nous nous empreſſerions de l'exécuter de la maniere la plus efficace, ſi les ſentimens de juſtice & d'équité de votre majeſté, qui nous ſont parfaitement connus, ne nous laiſſoient pas l'eſpoir d'obtenir par des voies amiables, en faveur des vaſſaux de notre Empire, une réintégration pléniere & conforme aux diſpoſitions des traités.* „

„ *La prudence de votre majeſté appercevra facilement les atteintes que porteroit au titre en vertu duquel différentes contrées de l'Alſace & de la Lorraine lui ont été ſucceſſivement tranſportées, la violation des promeſſes ſynallagmatiques faites réciproquement à notre Empire par votre couronne, & garanties par cette derniere elle-même. Elle découvrira facilement les ſuites incalculables que produiroit, tant en Europe que dans les autres parties du monde où il exiſte des nations qui ont jamais traité avec la vôtre, une preuve auſſi manifeſte que la France, ſans avoir aucun égard à la ſainteté des promeſſes publiques, ſe croit permis de les violer dès que ſon propre intérêt le lui fait juger convenable.* „

„ *Le deſir que vous avez de faire obſerver la juſtice entre les nations, & de maintenir les rapports de bonne amitié qui ſubſiſtent entre votre royaume & notre Empire, l'emportera ſans doute ſur cette prétendue utilité, qui ne pourroit être obtenue qu'au détriment des traités; & ne nous permet point de douter que les inſtances que nous vous renouvellons aujourd'hui, tant en notre nom qu'en celui de tout l'Empire, n'effectuent la ceſſation de toutes les innovations qui ont été entrepriſes depuis le commencement du mois d'Août* 1789, *en tant qu'elles touchent les états & vaſſaux de notre Empire; qu'elles n'operent le rétabliſſement de ces derniers dans la jouiſſance de tous les revenus qui leur ont été enlevés; & enfin qu'il n'en réſulte le retour de toutes choſes ſur le pied que les traités ont déterminé.* „

„ *Nous prions votre majeſté de nous faire ſavoir ſi telle eſt ſon intention efficace. Plus la réponſe ſera prompte & conforme aux uſages reçus, & moins nous aurons de doute ſur la ſincérité de ſon deſir & de celui de ſa nation à cultiver avec l'Empire les rapports de paix & de bonne amitié. Nous lui ſouhaitons tout ce qui peut contribuer à ſon bonheur.* „

„ *Donné à Vienne le* 3 *Décembre* 1791. „

A la ſuite de cette lettre eſt celle qui annonce aux Cercles le *Concluſum* de la diete; leur ordonne les meſures que les circonſtances néceſſitent, & annonce qu'on auroit déjà agi efficacement ſi la prudence de S. M. T. C. ne laiſſoit l'eſpoir de voir revenir ſur les innovations faites en 1789. L'empereur manifeſte à la fin ſon indignation contre les feuilles qui propagent dans l'Empire l'eſprit de déſobéiſſance & de révolte. Il a écrit ſur ce dernier article une lettre aux directoires des Cercles, pour qu'ils répriment, ſuivant les anciennes loix, les écrits tendans à faire naître la révolte & les mouvemens populaires.

On a remarqué que la lettre de l'empereur au roi, ſi long-tems attendue, ſi vivement ſollicitée par les princes émigrés, porte préciſément ſur quelques petits droits & terrains interceptés dans l'Alſace. La dignité du trône, la captivité du roi, l'inſulte faite dans ſa perſonne à tous les ſouverains, l'impreſſion de l'exemple qui les menace tous, le dévoilement humiliant de leur foibleſſe & de leur nullité dès le moment qu'ils ceſſent d'être environnés de leurs ſatellites, tout cela n'a rien fait ſur les dépoſitaires de la puiſſance politique & militaire. L'exemple exercé ſur quelques-uns de leurs ſemblables, au lieu de les inſtruire, de les diriger & de les éclairer, les a réduits en un état d'étonnement & de ſtupeur. *Le mépris dont on les a couverts*, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, *n'a fait que renforcer les ténebres dans leſquelles ils s'éga-*

Vues diverſes ſur les égaremens des rois & des peuples, 15 Oct. 1791, p. 309.

roient.... Ils croient ſe conſerver par la force militaire, & ne ſongent pas que cette force eſt le réſultat des principes qui n'exiſtent plus, ou qui n'exiſtent qu'autant que l'égoïſme du ſoldat ſe rencontre avec le leur.... Les projets qu'ils avoient formés contre l'Egliſe de Dieu, les ont précipités eux-mêmes; & dans le gouffre où les uns ſont déjà, & où les autres ſont près de ſe trouver, ils n'ont pas, à beaucoup près, le bon eſprit de connoître la cauſe qui les ravale, & de révérer la main qui les frappe. Celui qui les punit, leur a ôté ce ſeul moyen de ſe relever de leur chute: *châtiment terrible*, dit un ſaint roi, *qui va juſqu'à l'extinction de l'eſprit, & qui dans le fait eſt le plus propre à punir les rois de la terre.*

Effuſa eſt contemptio ſuper principes: & errare fecit eos in invio, & non in viâ. *Pſal.* 106.

Terribili & ei qui auffert ſpiritum principum; terribili apud reges terræ. *Pſal.* 75.

Ce qui au milieu de ce bouleverſement de l'ordre politique, eſt bien conſolant pour les chrétiens, c'eſt que la chute des rois n'entraîne pas celle de la Religion, dont long-tems ils avoient été & dont ils devoient être toujours les défenſeurs. A la vérité ils voient avec une douleur profonde l'extinction de ſa ſplendeur extérieure, le dépouillement de ſes temples, le renverſement de ſes autels, la ſpoliation de ſes richeſſes & de ſes ornemens: mais ils ſentent en même tems que l'amour s'en accroît dans leur cœur; & que cet ouvrage de deſtruction, commencé par les rois, continué par les peuples, n'a fait qu'attiſer le foyer de la piété chrétienne, conſolider les maximes de l'Evangile, encourager le zele du ſacerdoce, purifier les miniſtres du ſanc-

tuaire. Oh non, les prêtres du Dieu-Vivant ne ceſſeront pas d'être ce qu'ils ſont. Et tandis que les rois, qui les premiers ont décerné leur proſcription, ſeront les uns accablés des décombres du trône, les autres tremblans dans l'attente du même deſtin; les miniſtres de Jeſus-Chriſt ſe ſauveront, comme ſous les premiers tyrans de la Foi, avec tous ſes vrais diſciples, dans les cavernes & les creux des montagnes. Et dans ces obſcures mais paiſibles retraites, ils ſeront toujours *miniſtri Chriſti, & diſpenſatores myſteriorum Dei.* Deſſous comme ſur la terre, ils exerceront leur miniſtere en ſecret, ſi l'on veut, mais avec toute l'énergie & la puiſſance d'une miſſion divine, tandis » que les bêtes fauves, » comme dit le Prophete, habiteront les pa» lais des rois, & que le chant des hiboux » remplacera celui des ſirenes qui ont ſi long» tems enchanté ces lieux de corruption & de » volupté. » (*a*)

I. Cor. 4.

Habitabunt ibi ſtruthiones, & pilosi ſaltabunt ibi; & reſpondebunt ibi ululæ in ædibus ejus, & ſirenes in delubris voluptatis. *Iſaï.* 13.

On lut dans la ſéance du 29, le projet ſur lequel devoit porter la diſcuſſion des millions demandés pour les préparatifs de la guerre. Le projet ſe réduiſoit à propoſer la miſe d'un

(*a*) Il n'y a pas long-tems que certaine princeſſe qu'il eſt inutile de nommer ici, s'aviſa de dire bruſquement à un très-reſpectable eccléſiaſtique: *Vous ne voyez donc pas comment on agit en France avec les prêtres?... Hélas*, reprit celui-ci, *vous ne voyez donc pas, madame, comme on y agit avec les princes*? A cette réplique, la très-courte ſcience de cour reſta court.

fond de 20 millions à la diſpoſition du miniſtre. Il étoit à peine lu, que M. Briſſot s'élança à la tribune, & déploya ſon genre d'éloquence & ſes vues politiques. Il examina d'abord les forces ennemies que la France auroit à craindre; il paſſa en revue les diverſes puiſſances de l'Europe; ſi elle n'avoit qu'un prince de Neuwied, un prince de Heſſe à combattre, il croit que 20 ou 30 mille hommes ſuffiroient pour *balayer de leurs repaires des brigands que mépriſent ceux qui les ſoudoient.* L'Angleterre au reſte ne l'inquiete pas; il n'y trouve que des freres. L'empereur, ſuivant lui, eſt un *homme manquant de l'énergie néceſſaire, pour réſiſter aux conſeils aſtucieux & perfides des hommes ambitieux qui l'entourent*; qui ne pourra tenir contre les inſtances d'*une princeſſe ambitieuſe* (l'impératrice de Ruſſie), mais qui n'a rien à gagner en faiſant la guerre aux François.... En Pruſſe, il ne voit qu'*un roi obligé de ſuppléer le génie* de ſon prédéceſſeur par des économies, qui craindra de réunir ſon armée dans un moment où la mine qui faiſoit mouvoir les *automates* qui la compoſent, eſt à jamais tarie. En Suede, *un roi banqueroutier, inſolent*, qui veut rétablir en France, le *deſpotiſme*, & cette nobleſſe miſe, depuis longtems, *au ban de l'empire de la philoſophie.* La Pologne, bien loin de lui inſpirer des craintes, rehauſſe ſes eſpérances, & il la trouve plus heureuſe que la France, en ce qu'*elle n'eſt pas arrêtée par un* veto *du pouvoir exécutif* (ce paſſage reçut quelques mar-

ques d'improbation). L'Eſpagne n'ayant que des miniſtres ſans argent & des colonies ſans manufactures, ne ſauroit rien entreprendre contre la nouvelle conſtitution; il en eſt de même du *deſpote* de Savoie, parce qu'il eſt occupé à maintenir la tranquillité dans ſon pays. Tous les efforts des puiſſances, en un mot, échoueront, ſuivant M. Briſſot. Le roi n'a pas été très-ménagé, ni les miniſtres & ambaſſadeurs qu'il traita de *fripons ambulans*. Enfin, M. Briſſot, en concluant à ce que la guerre fût déclarée aux puiſſances du Nord, à ce qu'on volât à Coblentz, pour détruire la nobleſſe, vota, pour que les 20 millions fuſſent mis à la diſpoſition du miniſtre de la guerre: il demanda qu'on ſignifiât aux puiſſances de l'Europe, de s'expliquer ſur le champ, & en cas de refus, d'enjoindre aux agens François dans les cours, de revenir ſans congé. Voilà une foible eſquiſſe du diſcours de M. Briſſot. On en ordonna l'impreſſion. M. Hérault de Sechelles fut à peu-près l'écho de M. Briſſot; M. Condorcet dit auſſi à peu-près les mêmes choſes, avec cette différence qu'il vouloit qu'on ne déclarât la guerre qu'après avoir manifeſté que l'aſſemblée *ne veut point faire de conquête*. L'aſſemblée décréta que le *manifeſte* de M. Condorcet ſeroit traduit en toutes les langues, envoyé au pouvoir exécutif pour le faire paſſer à tous les rois, & qui plus eſt à tous les départemens. L'envoi s'en fit au pouvoir exécutif dès l'inſtant même par députation, & M. Condorcet marcha vers le château à la tête des députés. Les 20 millions furent en même tems décrétés.

Au commencement de la ſéance du lendemain, M. Condorcet parut à la tribune, & rendit compte de ſa légation, en communiquant à l'aſſemblée l'aſſurance que le roi lui avoit donnée de maintenir la dignité nationale. Après cela, on fit un rapport ſur les dépenſes ordinaires & extraordinaires préſumées pour 1792. Le rapporteur dit tout bonnement qu'elles s'éleveront à 774 millions, 660 mille liv. L'aſſemblée ajourna à une autre fois la diſcuſſion ſur les moyens de les fournir. Elle ajourna en même tems quelques articles ſur les tribunaux criminels, les jurés, & l'organiſation de la haute-cour-nationale. Le reſte de la ſéance fut preſque employé à lire des lettres du maire de Strasbourg ſuivant leſquelles, à Spire, Worms, Offembourg &c, on ne permet plus aucun raſſemblement d'émigrés François. Après cette lecture, M. Rulh donna d'autres nouvelles; il produiſit le réglement de guerre des princes, qu'il crut important de rappeller, à la veille d'un décret d'accuſation. » J'ai à vous faire part, dit-il, » de nouvelles bien autrement importantes : » les émigrés quittent les bords du Rhin, ils » ſe replient dans l'intérieur de l'Allemagne, » il s'en trouve déjà un grand nombre à Limbourg, du côté de Wetzlaer, toujours dans » l'évêché de Treves; mais ſi les émigrés diſparoiſſent d'un côté, les Autrichiens paroiſſent de l'autre : 4 mille ſoldats Impériaux vont ſe cantonner à Mercy, ſur les » bords de la Saare, on ne connoît pas leur » deſtination, les bourgeois ſont déjà payés

„ pour les logemens. Je dépoſerai ſur le bu-
„ reau, le réglement de guerre de nos princes
„ François; je l'ai ici imprimé; le voici. Ils
„ diſent qu'ils viendront pour rétablir le reſ-
„ pect dû à la Religion catholique, rendre
„ au roi ſa liberté & ſon autorité légitime,
„ aux différens ordres de l'état leurs droits
„ politiques & véritables, aux citoyens leurs
„ propriétés, au royaume ſon ancienne ſplen-
„ deur, & aux habitans des campagnes la
„ juſtice dont ils ſont privés depuis deux
„ ans....; ils vous donnent ſur tout cela leur
„ parole de gentilshommes „. Le réglement des princes alla comme les lettres qui avoient déjà été lues au comité diplomatique. On mit fin à la ſéance par un décret qui ordonne à la caiſſe de l'extraordinaire de délivrer à la municipalité de Paris, à titre d'avances, 60 mille livres pour les mois de Novembre & de Décembre derniers.

Sur la demande du comité de liquidation, d'abord de vifs débats à la ſéance du 31; enſuite la lecture d'une lettre du département de Paris, qui demandoit à offrir *l'hommage* & complimens de la nouvelle année. De-là, des brouhahas ſur cet hommage, puis des réflexions de M. Paſtoret ſur le tems que fait perdre cette vieille habitude; finalement un décret abrogeant tous vœux, hommages & complimens. Le miniſtre des affaires étrangeres parut enſuite, & annonça un Office envoyé par le prince de Kaunitz (*c'eſt celui qui eſt rapporté ci-deſſus, p.* 131). Le miniſtre en ayant achevé la lecture, l'un des ſecrétaires

lut le meſſage du roi; il porte que ſi l'électeur de Treves n'a pas effectivement & réellement diſſipé au 15 Janvier ces raſſemblemens, rien ne l'empêchera de propoſer à l'aſſemblée, d'employer la force des armes pour l'y contraindre.

On rendit dans la ſéance du 2 de ce mois, le décret ſuivant ſur les princes émigrés; il eſt trop remarquable pour ne pas le donner en entier. La voici.

„ *L'aſſemblée-nationale conſidérant que la notoriété publique & les actes extérieurs connus de l'Europe entiere, ne permettent plus de douter que des François fugitifs ont formé le coupable projet d'attenter à la liberté de leur patrie; que des princes François ſe ſont déclarés les chefs de cette conſpiration; qu'ils ont calomnié la nation, ſes repréſentans & ſon roi; tenté d'élever des doutes ſur la ſincérité de l'acceptation que Louis XVI a ſolemnellement proclamée; appellé autour d'eux une foule de rebelles; fait des préparatifs hoſtiles, ſuivis de négociations auprès des puiſſances étrangeres; ſollicité d'elles des ſecours en hommes, en armes & en argent, ouvertement dirigés contre la France; fomenté, dans le ſein du royaume, des diviſions funeſtes, tenté d'ébranler la fidélité de pluſieurs agens de la force publique, entretenu des relations ſuſpectes dans l'intérieur, & fait enrôler & recruter au nom du roi, juſques dans le ſein de la France.* „

„ *Conſidérant que les meſures décrétées par l'aſſemblée-nationale, au commencement du mois de Novembre dernier, & le délai qu'elle avoit accordé, n'ont fait qu'accroître l'audace des rebelles, ont provoqué des réponſes ſéditieuſes & inſolentes aux exhortations fraternelles du roi, néceſſité des armemens conſidérables & entretenu des inquiétudes funeſtes au crédit & une fermentation dangereuſe pour la tranquillité publique.* „

„ *Décrete qu'il y a lieu à accuſation contre Louis-*

Stanislas-Xavier, Charles-Philippe, & Louis-Joſeph, princes François, N. Calonne, ci-devant contrôleur-général; N. Laqueuille l'aîné & Grégoire Riquetti, tous les deux ci-devant députés à l'aſſemblée-nationale conſtituante, comme prévenus d'attentats & de conſpiration contre la ſureté générale de l'état & de la conſtitution. „

On décréta de plus, que le miniſtre des affaires étrangeres ſera tenu de remettre au comité diplomatique, les notes & éclairciſſemens relatifs à l'exiſtence & à la pourſuite de la *conſpiration*, que les agens de la nation près les cours d'Allemagne, ont dû lui faire parvenir; & que les comités diplomatique & de légiſlation ſeront chargés de la rédaction de l'acte d'accuſation.

Le roi a envoyé à Metz, à Mrs. Rochambeau & Luckner, les bâtons de maréchal de France, ſur leſquels on a gravé la deviſe nouvelle, *la nation, la loi & le roi.* Il a été décidé que ces deux nouveaux maréchaux de France ne prêteroient pas de ſerment en cette qualité; leur promotion n'étant conſidérée que comme un avancement militaire, & non comme une élévation à une des premieres dignités de l'empire.

On apprend que M. de Narbonne, miniſtre de la guerre, a viſité le 21 du mois dernier, Cambray & Douay; le 22, Lille & Valenciennes; le 23, Maubeuge & Philippeville; le 24, Givet, Rocroi & Mézieres; le 25, Sedan, Stenay & Montmédi; le 26, Longwi & Thionville; le 27, Sar-Louis, & eſt arrivé à Metz le 29 au ſoir. Mrs. de Rochambeau, Luckner & la Fayette, partis de Paris, le 23,

s'y étoient rendus quelques jours auparavant, pour régler avec lui le ſort de tous les ſouverains de l'Europe. M. de Narbonne, dans ſon voyage preſque aérien, a vu toutes nos villes; il a pu deviner tout ce qu'on avoit à lui dire ſur chacune d'elles, & il a écrit qu'il en rendra à nos légiſlateurs le compte le plus ſatisfaiſant : la guerre lui paroît néceſſaire, & le ſuccès indubitable. Les deux nouveaux maréchaux ſont partis de Metz le 30 au ſoir, pour ſe rendre à leurs poſtes, le miniſtre le 31, & M. de la Fayette eſt reſté à Metz.

Il devient impoſſible que le peuple ne commence bientôt à s'appercevoir que la conſtitution, ſoi-diſant *populaire*, eſt de tous les gouvernemens qui exiſtent le plus funeſte pour les pauvres; & ſi elle s'établit, il faut que les indigens meurent de faim, ou deviennent des brigands; c'eſt la ſeule reſſource que la démagogie ſemble leur avoir laiſſée; c'eſt le ſeul métier que la conſtitution facilite & encourage. En détruiſant les monaſteres, les communautés, les abbayes, en dépouillant le clergé de ſes propriétés, elle a détruit l'hypotheque que la Religion aſſignoit à tous les infortunés ſur ces biens; elle leur a arraché un patrimoine ſacré, que toutes les loix humaines devoient reſpecter. La perſécution ſuſcitée contre tous les grands propriétaires, la ruine de tous les états, l'abolition de toutes les fondations, de tous les établiſſemens publics, a réduit les trois quarts des citoyens aux dépenſes ſtrictement néceſſaires, & ôté tout moyen d'exiſtence pour le petit peuple.

L'exceſſive cherté des denrées, fruit d'un papier ſans crédit, & d'un monſtrueux agiotage, écraſe ſur-tout la derniere claſſe de la ſociété. Le pauvre eſt aujourd'hui à la merci des accapareurs, des monopoleurs de toute eſpece, qui ne ceſſent de faire des ſpéculations les plus meurtrieres ſur les denrées de premiere néceſſité. La ſuppreſſion des barrieres n'eſt pas un avantage pour les propriétaires, puiſqu'ils l'achetent aſſez cher par l'augmentation de l'impôt foncier. Le peuple s'eſt enivré quelques jours; voilà l'unique fruit qu'il a retiré de cette opération impolitique & déſaſtreuſe pour l'état : mais aujourd'hui le prix de tous les vivres eſt plus fort qu'avant l'abolition des droits d'entrée : les hôpitaux, ces aſiles de l'humanité ſouffrante, n'ont pas même échappé à l'avidité des démagogues : les biens conſacrés au ſoulagement des pauvres malades ont été enveloppés dans la confiſcation générale : la *nation*, après avoir vendu & abſorbé toutes les poſſeſſions que la piété & la généroſité de nos ancêtres avoient affectées à l'entretien des établiſſemens publics, ne s'en trouve pas plus riche, & ne peut ſuffire aux charges immenſes dont elle reſte accablée; on eſt obligé d'arracher de tems en tems au tréſor public quelques foibles ſecours pour les hôpitaux & les malades qui n'y ont pas même le néceſſaire, & maudiſſent une conſtitution qui fait le malheur de tous les honnêtes gens.

Les travaux de la nouvelle égliſe de Ste. Genevieve ſe continuent avec aſſez d'activité; mais

mais ce n'eſt pas pour loger plus convenablement les reſtes ſacrés de la célebre patrone de Paris. Bien loin de-là, on détruit les ſculptures qu'y avoit fait faire ſa premiere deſtination; c'eſt-à-dire, l'hiſtoire des principaux traits de la vie de Sainte Geneviève: ces ſculptures ne ſe trouvent plus analogues aux Saints, mais aux patrons du jour; & pour ſculpter à nouveaux fraix l'hiſtoire de ces anges de corruption, le comité des dépenſes publiques a propoſé d'ordonner à la caiſſe de l'extraordinaire, de mettre à la diſpoſition du miniſtre une ſomme de 70 mille livres pour la continuation des travaux du panthéon françois. Cette propoſition fut très-leſtement décrétée. C'eſt ainſi que ce beau temple reſtera tout entier aux carcaſſes des Voltaire, des Mirabeau &c, devenus les divinités des Pariſiens, que tous les jours quelques ſcélérats & débauchés, c'eſt-à-dire, les dévots de la philoſophie, vont viſiter, avec des applaudiſſemens ſacrileges, en ſe diſant ainſi qu'aux autres : *iſti ſunt dii tui.* (*a*) Exod. 32.

(*a*) En ſongeant, il y a quelques jours, à tout cela, je me rappellois le paſſage ſi connu de S. Paul dans la deuxieme Epître aux Theſſaloniciens. *Niſi venerit diſceſſio primùm, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adverſatur, & extollitur ſupra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur; ità ut in templo Dei ſedeat, oſtendens ſe tanquam ſit Deus.* J'avoue que dans ce moment je me rappellois vivement la carcaſſe de Voltaire. La *diſceſſio*, devenue à peu-près générale, & réaliſée d'une maniere frappante, préparoit le développement de II. Theſſ. cap. 2. v. 3. 4.

Dans un ouvrage intitulé : *Adreſſe à l'ordre de la nobleſſe de France*, par M. le comte d'Entraigues, on trouve des fragmens curieux de lettres que M. le comte de Mirabeau a écrites à M. d'Entraigues. „ Il m'écrivoit, dit M. d'Entraigues, pag. 43, le 26 Mars 1787, alors même que, pourſuivi par une lettre de cachet, il n'avoit évité la priſon que par la fuite : „ Je ſuis loin de confondre l'autorité „ ſouveraine avec les excès des miniſtres ; le „ roi ne participe & ne peut participer à au- „ cune faute. Le roi eſt l'état ; il ne peut ja-

---

cette penſée. Je fus frappé du *revelatus fuerit* ; il me ſembloit que cela ne pouvoit regarder littéralement que le déterrement ou *dévoilement* du cadavre de cet ante-chriſt, qu'aucune terre ne vouloit recevoir, & qui caché parmi les morts dans l'obſcurité du myſtere, reparoît tout-à-coup dans la lumiere folâtre de l'impiété triomphante, & reçoit tous les hommages de la Divinité ; il me ſembloit que dans toute autre ſuppoſition ou explication le *revelatus fuerit* devenoit obſcur. Le nom de l'Eternel, ſculpté ſur la porte du temple, que la nouvelle idole va dorénavant occuper, eſt abattu avec mépris, tout ce qui porte l'empreinte de ſon culte, eſt emporté ou effacé. Le ſquelette du fondateur de l'impiété remplace tout cela, & les adorations qui ſe feront en ce lieu, ne feront plus que pour lui.... Je reſpecte le ſecret de Dieu ; je n'ai garde de lever le voile des divins oracles ; mais en voyant tout cela, je croyois réellement lire S. Paul, & le mouvement de mes levres ſuivoit l'action de mes yeux, en articulant les paroles : *Niſi venerit diſceſſio primùm, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adverſatur & extollitur ſuper omne quod dicitur Deus ; ità ut templo Dei ſedeat.*

» mais avoir aucun intérêt contraire à la na-
» tion; & dans ſes vertus, dans ſes projets,
» réſide l'eſpoir de la France; il n'y a qu'un
» ſot & un factieux qui ignore ou qui nie ces
» choſes-là ». —— Le 19 Août 1788, M. de Mirabeau écrivoit à M. d'Entraigues en ces termes: „ Les états-généraux ſont inévitables, au-
„ tant qu'ils ſont néceſſaires pour rétablir no-
„ tre conſtitution monarchique. Ce forcené ar-
„ chevêque * eſt un *idiot* en délire. Il nous
„ menoit à l'anarchie ou à la démocratie. Si
„ nous n'y prenons garde, ces gens-là nous
„ démonarchiſeront, & nous précipiteront dans
„ un gouffre de malheurs. Nous allons avoir
„ ce charlatan Necker, le roi de la canaille.
„ Elle ſeule ici a du courage, & s'il étoit le
„ maître, elle finiroit par tout étrangler ſous
„ ſa direction „. —— Voici ce que le comte de Mirabeau écrivoit à M. d'Entraigues, au ſujet de M. de Taillerand-Périgord, évêque d'Autun. „ Votre petit billet, digne de l'é-
» leve de J. J. Rouſſeau a verſé du baume
» dans mon cœur meurtri. Je ne lui reproche
» que ſa briéveté. Ma poſition aſſombrie par
» l'infame conduite de l'abbé de Périgord,
» eſt devenue intolérable. Je vous envoie,
» ſous cachet volant, la lettre que je lui écris,
» jugez-la & envoyez-la-lui: je le répete, en-
» voyez-la-lui, car j'aime à penſer que cet
» homme vous eſt inconnu, & je ſuis bien
» sûr au moins qu'il devroit l'être à tout hom-
» me de votre trempe. Mais l'hiſtoire de nos
» malheurs m'a jetté entre ſes mains, & il
» me faut encore uſer de ménagement avec

* M. de Brienne.

„ cet homme vil, avide, bas & intrigant; „ c'eſt de la boue & de l'argent qu'il lui faut. „ Pour de l'argent, il a vendu ſon honneur „ & ſon ami. Pour de l'argent, il vendroit ſon „ ame, & il auroit raiſon; car il troqueroit „ ſon fumier contre de l'or. Adieu, cher „ comte &c. Paris, rue Sainte-Anne, hôtel „ de Gefvres, 28 Avril 1787. *Signé* le comte „ de Mirabeau „. C'eſt pourtant cet homme dont l'ame n'eſt que du fumier, qui a reçu les derniers ſoupirs du comte de Mirabeau.

Les *Monarchiens*, qu'il ne faut pas confondre avec les royaliſtes, forment aujourd'hui une ſecte politique qui tend également à renverſer l'ancien & le nouvel ordre des choſes. En s'élevant contre le démocratiſme abſolu, ils prétendent conſerver une forme de monarchie, dont ils ne ſont pas encore bien convenus entr'eux, & il eſt à croire qu'ils ne pourront l'être. Les uns voudroient avoir deux chambres & un parlement comme l'Angleterre; les autres préferent une forme plus ou moins mêlée d'ariſtocratiſme & de monarchiſme. On prétend que le cabinet des Thuileries entre dans ce plan en général, de concert avec une cour étrangere, & que le baron de Breteuil eſt un des principaux agens de ce parti, le plus dangereux de tous. Ses vues ſont de donner la ſanction à preſque toutes les opérations des démocrates, de leur aſſurer l'impunité, la protection, la conſervation de leurs rapines; & d'élever un trône quelconque (que quelques-uns croient devoir être plus deſpotique que jamais) ſur les vaſtes ruines du royaume très-chrétien.

Parmi les maux affreux occaſionnés par le nouveau régime dans toute la France, il eſt conſolant de retrouver par-ci par-là des traits qui nous retracent l'ancien. Le ſuivant eſt de ce nombre. » Les dames Religieuſes de Saint-» François-de-Sablé, département du Maine, » lit-on dans une lettre du 27 Décembre, dont » le revenu a ſouffert une très-grande réduction » par les décrets de l'aſſemblée-nationale, ſur » les penſions de Religieuſes; & qui, au nom-» bre de ſeize, ne jouiſſent pas de plus de » 400 liv. de rente chacune, font cependant » des aumônes conſidérables les jours de fêtes » & dimanche. Ayant appris la mort d'un pere » de famille eſtimable de notre ville, qui laiſ-» ſoit une veuve plongée dans la douleur la » plus amere & l'indigence, avec ſix enfans » en bas-âge, elles n'ont écouté que leur cœur » généreux, & non leurs foibles moyens. Elles » ont fait prier cette mere affligée de leur » accorder ſa fille aînée, âgée de dix ans, » pour l'élever dans la Religion de nos pe-» res, l'entretenir dans ſes beſoins, & lui » donner un état ſortable, après ſon éduca-» tion achevée. Ce trait a ranimé les eſprits » abattus de cette mere reconnoiſſante, qui » leur a abandonné ſa fille ». Voilà cepen-dant les inſtitutions que le nouveau régime proſcrit comme contraires à la nature, & li-vre à tous les excès d'une populace effrénée.

M. Charrier, qui a donné, il y a quelque tems, ſa démiſſion de l'évêché conſtitutionnel de Rouen, vient de répondre au département, qui, pour la troiſieme fois, lui écrivoit de re-

venir reprendre le ſiege épiſcopal : *Je ne le puis ; je n'ai plus qu'un regret, c'eſt de ne pouvoir vivre aſſez long-tems pour expier tout le ſcandale qu'a produit mon intruſion & les maux qui en ont été la ſuite.* Même repentir, même douleur de la part de M. de Lalande, évêque intrus de Nancy, dans la lettre qu'il vient d'écrire à Mrs. du département de la Meurthe, pour leur annoncer également ſa démiſſion.

On ne revient pas des horreurs exercées à Avignon. On a été long-tems occupé à déblayer les caves & les glacieres où on avoit jetté les cadavres. Des prêtres ont été crucifiés, des enfans coupés par morceaux, des filles portant après leur mort des preuves des exécrables violences qu'on leur avoit faites. On apprend que le fameux Jourdan coup-tête, chef des brigands, dont la plupart ſont des calviniſtes, qui a été ſaiſi, à l'arrivée des troupes Françoiſes dans Avignon, commence à parler. Suivant lui, il a des lettres qui ſurprendront, & ne ſatisferont guere le ci-devant général Ferrieres, ancien ſecrétaire du duc d'Orléans. On aſſure en effet que le Sr. Ferrieres avoit une correſpondance directe avec Jourdan : ce qui fait que bien des perſonnes ſe perſuadent qu'il n'arrivera rien à celui-ci. Cependant un Avignonnois vient de lui faire cette épitaphe proviſoire.

Quand il deſcendit au tombeau,
D'horreur la terre fut émue ;
Entre Cartouche & Mirabeau
Il faut qu'il ait une ſtatue.
Les *jacobins* l'ont aviſé,
Diſant qu'au bon tems où nous ſommes,
Il faut avoir mangé des hommes
Pour en être canoniſé.

PAYS-BAS.

LA HAYE (*le 5 Janvier*). L. H. P. ont été occupées depuis quelque tems du projet d'une alliance qui les auroient miſes en état de renvoyer les troupes allemandes qui ſont actuellement à leur ſolde. Mais l'exécution de ce traité paroît ſuſpendu, & l'on dit que L. H. P. ayant conſulté leurs alliés ſur cet objet, la réponſe de l'Angleterre n'a point été pour l'affirmative. Quoi qu'il en ſoit, il paroît aujourd'hui que les troupes Brunſwickoiſes qui devoient quitter le ſervice de la république, y reſteront.

BRUXELLES (*le 6 Janvier*). Les Etats de Brabant ont envoyé deux députés à Vienne. Ils ont fait en même tems à L. A. R. de nouvelles repréſentations dont voici la teneur.

Madame & Monſeigneur !

„ Si les Etats de Brabant avoient pu ſe méprendre dans la conduite qu'ils ont tenue juſqu'ici, au point de mériter ce que VV. AA. RR. viennent de leur adreſſer par leur dépêche du 12 de ce mois, nous ne nous chargerions pas de répondre reſpectueuſement, ſelon notre devoir & d'après les vœux de ces mêmes Etats, aux inculpations nombreuſes qu'on leur a faites, & qui ſemblent dirigées particuliérement contre nous, leurs députés. „

„ Mais puiſque notre conduite eſt ſans tache & ſans reproche, nous oſons eſpérer que VV. AA. RR. nous permettront de nous juſtifier à leurs yeux & à ceux du public : ſans quoi, nous ne ſerions pas dignes de plaider un ſeul inſtant la cauſe du peuple que nous repréſentons ; & il ne nous reſteroit que de demander à ce même peuple de réſigner en-

tre ſes mains des places que nous ne pourrions plus remplir. „

„ Que VV. AA. RR. daignent donc nous permettre qu'en expoſant, dans toute leur vérité & ſimplicité, des faits ſur leſquels on a ſurpris certainement leur religion, nous faſſions ici avec confiance & avec reſpect, ce que les Etats aſſemblés auroient fait, ſi le même jour & par le même meſſager qui leur a remis la dépêche du 12, ils n'avoient reçu l'ordre de ſe ſéparer. „

„ La premiere imputation qu'on nous fait, ſéréniſſimes princes, eſt d'avoir continué, malgré la défenſe portée par le décret du 10 Février dernier, des payemens à des officiers & à quelques employés de la ci-devant armée Belgique. „

„ Nous prendrons la reſpectueuſe liberté d'expoſer à VV. AA. RR. le fait tel qu'il eſt. La ſeule narration porte ici ſa juſtification avec elle. „

„ Après la diſſolution de l'armée Belgique, pluſieurs officiers & employés ſe trouvoient à Bruxelles; ils s'adreſſerent à nous, en demandant, à hauts cris, le payement de ce qui leur étoit dû à titre de gages arriérés, ou de débourſemens faits pour la généralité des provinces. „

„ Ils pourſuivirent leurs demandes avec des inſtances d'autant plus vives, que la plupart avoient des beſoins très-urgens. Le refus qu'on leur fit d'abord de payer ces dettes criardes, produiſit de grands mécontentemens. Les officiers étrangers ſur-tout, ſe plaignirent hautement, qu'étant obligés de reſter dans des hôtelleries de Bruxelles, pour ſolliciter ce qui leur étoit dû, les fraix d'auberge ſeuls abſorboient déjà, en grande partie, l'objet de leurs prétentions. Ils ajouterent, qu'il leur étoit impoſſible de partir enſuite ſans argent; & leur mécontentement parvint bientôt à ſon comble, lorſqu'ils ſe crurent aſſurés que les Etats de Flandre, d'après une autoriſation expreſſe, non-ſeulement avoient payé les gages arriérés aux officiers, qui s'étoient

adreſſés à eux, mais leur avoient accordé encore un mois de gratification, ainſi que dix jours de paye aux ſoldats. „

„ Les Etats firent part de ces plaintes, prononcées aſſez haut, à S. E. le miniſtre-plénipotentiaire comte de Mercy-Argenteau: & ce miniſtre, écoutant la voix de la juſtice, qui parloit certainement en faveur de ces particuliers, ſe prêtant à l'intérêt de la tranquillité publique, qui exigeoit qu'on laiſſât partir le plutôt poſſible tant de perſonnes juſtement mécontentes, ce ſeigneur autoriſa verbalement les Etats, à employer à cet effet, par proviſion, une ſomme de dix mille florins. Cette ſomme n'a pas été outrepaſſée. „

„ S. E. ſe rappellera certainement avec plaiſir cette autoriſation, comme étant une choſe juſte, & puiſqu'il a eu la bonté de la remémorer pluſieurs fois depuis, aux différentes députations, qui ont eu l'honneur d'être admiſes à ſon audience. „

„ C'eſt là, SS. PP., exactement l'hiſtoire & tout le plan de notre conduite, relativement aux payemens faits aux officiers & employés de la ci-devant armée Belgique. Nous oſons croire, qu'il n'y a là rien de ſuſceptible de la plus légere animadverſion. „

„ Quant aux papiers & documens, qui ont été ſaiſis & imprimés pendant la derniere année des troubles, ces papiers ſe trouvant entre les mains de tout le monde, notre intention, en les citant, n'a certainement pu être de manquer au reſpect dû à vos illuſtres perſonnes. Nous avons cru pouvoir nous en ſervir pour éclairer la religion de VV. AA. RR., & prouver que nos repréſentations & demandes étoient juſtes, même ſelon les principes de l'ancien gouvernement, qui ne devoient pas paroître ſuſpects à cet égard. „

„ Et pour ce qui concerne cette ſaiſie même, elle a été procurée & exécutée au même inſtant, pour ainſi dire, que les troupes Impériales ont quitté la ville de Bruxelles, & avant l'arrivée des Etats,

abſens alors & fugitifs, comme il n'eſt pas inconnu à VV. AA. RR. Il n'eſt donc pas poſſible, ni à nos principaux ni à nous, de répondre de cet événement ; événement bien naturel dans un tems de bagarre & de troubles. Au reſte, il ſe trouve encore des documens dépoſés à l'hôtel de ville de Bruxelles, ils y ſont dans le même état dans lequel ils y ont été apportés. Nous ne nous ſommes jamais oppoſés à ce qu'on en fît la reſtitution ; nous ſommes même prêts à les remettre où VV. AA. RR. le trouveront convenir ; & chacun de nous offre de faire le ſerment qu'on exige à cet égard, entre les mains de la perſonne qu'il plaira à VV. AA. RR. de déſigner. „

„ Il n'eſt donc pas néceſſaire, SS. PP, il ſeroit injuſte, de nous ſuſciter là-deſſus des procès. Il le ſeroit également pour ce qui eſt de vérifier les faits & geſtes de notre adminiſtration. VV. AA. RR. ont nommé des commiſſaires royaux à cet effet ; nous travaillons aſſidument avec eux, & nous leur donnons tous les éclairciſſemens qu'ils peuvent deſirer. Que pouvons-nous faire de plus, ou que peuvent effectuer, après cela, les voies contentieuſes de la juſtice, ſinon d'embarraſſer l'adminiſtration, de la détourner des travaux infiniment plus utiles, plus preſſans & déjà trop multipliés ; de la ſurcharger de fraix énormes ; d'aigrir les eſprits ; & d'éloigner de plus en plus, le retour ſi deſiré & ſi néceſſaire du calme, & d'une paix profonde ? „

„ Nous croyons, en conſéquence, pouvoir ſupplier VV. AA. RR. de la maniere la plus reſpectueuſe, mais en même tems la plus inſtante, de faire ceſſer, ou ſtater du moins, toute eſpece de procès ſur ces matieres ; non pour notre propre intérêt ou tranquillité, que nous ſacrifions volontiers, mais pour l'intérêt du ſervice public, inſéparable de celui du prince. „

„ Quant aux plaintes que nous avons alléguées

par nos répréſentations contre les infractions faites au pacte inaugural & à la conſtitution, nous ſupplions très-humblement VV. AA. RR. de daigner conſidérer l'étroite obligation où nous ſommes, ainſi que nos principaux, de conſerver, de tout notre pouvoir, les droits du peuple, & de maintenir la conſtitution de la province; dans un tems ſur-tout où les eſprits exaltés par les diſcuſſions & les raiſonnemens que l'on ſe permet malheureuſement dans une ſi grande partie de l'Europe, ne ſont que trop portés à regarder chaque infraction, & le moindre ébréchement en cette matiere, comme un point capital, & un juſte ſujet de rupture preſque, entre le pouvoir chargé de l'exécution des loix, & le peuple qui les invoque. „

„ Le deſir de prévenir donc des malheurs & des déſordres, a été, conformément à notre devoir, le ſeul & grand motif qui a dicté à nos principaux & à nous, toutes nos repréſentations. Si c'eſt-là „ le preſtige (& il n'y en a pas d'autre), auquel „ nous nous ſommes livrés volontairement „ il paroît bien digne d'excuſe, bien exempt de blâme. Loin de nous la moindre penſée „ d'imaginer „ toujours de nouveaux retardemens, pour empêcher, ou reculer du moins, la concluſion (ſi „ deſirée & ſi deſirable) „ des affaires qui reſtoient ouvertes avec le gouvernement; de reculer ſur-tout les refourniſſemens à faire au ſouverain, ou les indemnités à procurer aux particuliers qui ont ſouffert à l'occaſion des derniers troubles. Loin de nous d'avoir penſé à faire „ des offres inſidieuſes, „ alternativement articulées & rétractées; d'avoir „ employé & d'employer encore d'indignes manœuvres, pour ſéduire & égarer le peuple; pour „ l'empêcher de revenir & de ſe confier à ſon prince; de retarder enfin, dans tous les cœurs, le „ développement de cette loyauté & de cet ancien „ attachement au ſouverain, qui ont ſi long-tems „ diſtingué cette nation. „

„ Loin de nous de vouloir „ introduire toute ſorte „ d'innovation, de principes & de faits „. Si nous pouvions être repréhenſibles à quelques égards, ce ne ſeroit pas, ſéréniſſimes princes, en introduiſant des nouveautés ; l'on nous reprocheroit plutôt de nous attacher trop aux maximes anciennes, à des *Pacta Conventa* qu'on repréſenteroit volontiers comme ſurannés, mais qui ont fait, pendant des ſiecles, notre bonheur commun : c'eſt-à-dire, celui du ſouverain & du peuple. „

„ Au reſte, en écartant tout le paſſé, rien ne nous eſt plus à cœur, & nous ſommes chargés d'en aſſurer reſpectueuſement VV. AA. RR., que de terminer, s'il eſt poſſible, toutes les difficultés, d'une maniere juſte & équitable. Nous ſommes diſpoſés, autant que peuvent l'être les Etats des autres provinces, à faire des ſacrifices, même perſonnels, pour éteindre les dettes contractées pendant les troubles ; pour aſſigner les fonds des fourniſſemens à faire à ſa majeſté, & procurer des indemnités aux particuliers, qui pourroient être en droit d'en réclamer ; & tout cela ſans ſurcharger le peuple. Si le gouvernement avoit daigné accepter ces offres, & qu'il eût adopté pour le Brabant, la marche ſuivie pour les autres provinces, tout ſeroit déjà arrangé chez nous, comme il eſt ailleurs, & probablement en peu de jours. „

„ Et pour continuer ce parallele avec les autres provinces, quelqu'affligeant qu'il ſoit pour le Brabant, ailleurs on n'a éloigné des tribunaux aucun des anciens membres, quoique pendant les troubles ils euſſent prêté ſerment aux Etats. Ce n'eſt que chez nous que cette excluſion a été opérée, & cela ſans ſuivre les formes de la juſtice. „

„ Cette diverſité a dû affecter profondément le peuple. On ſe diſoit, & on devoit ſe dire naturellement, que, ſi l'on agiſſoit ainſi envers des juges & des perſonnes qu'on n'étoit accoutumé juſqu'alors qu'à regarder avec reſpect, on agiroit, ſans doute,

avec bien moins d'égards, & ſans forme de procès, avec des ſujets ſubalternes ou d'un rang inférieur. Le peuple conſidéroit d'ailleurs, qu'en Hainaut on avoit confirmé dans leur place de conſeillers de la cour ſouveraine, ceux-là même que les Etats y avoient nommés pendant les troubles. Tout cela frappoit étrangement les eſprits; & ſi les Etats de Brabant avoient pu paſſer ſous ſilence ce point de la conſtitution violée, il eſt ſûr que le peuple ne l'auroit jamais pardonné à ſes repréſentans. „

„ Une autre objection qu'on n'a point ceſſé de faire, quoiqu'elle ſoit peut-être d'un grade inférieur, c'eſt qu'au Conſeil de Brabant on a réintégré les greffiers & ſecrétaires qui, en 1789, s'étoient prêtés aux arrangemens contraires à la Joyeuſe-Entrée, en abandonnant leurs charges pour en accepter d'autres, deſtructives des premieres. On les a remis dans l'exercice de leurs emplois ſans nouvelles lettres patentes ou proviſions, expédiées ſelon les formes Brabançonnes, & ſans qu'ils euſſent renouvellé le ſerment preſcrit par l'article V du pacte conſtitutionnel. Toutes ces atteintes n'ont pas manqué de produire un enſemble de griefs & de mécontentemens, faciles peut-être à prévoir & à prévenir, mais qu'il ſeroit difficile aujourd'hui de faire ceſſer, ſans en ôter la cauſe. En tous cas, ce ne ſont point des embarras ni des difficultés que les Etats aient fait naître. „

„ Enfin, SS. PP., ſans oſer entrer dans les motifs qui ont pu engager le gouvernement à des diſpoſitions ſi différentes, pour le Brabant, de celles des autres provinces, qu'il nous ſoit permis de déplorer qu'un objet de ſi peu de conſéquence pour le ſervice du ſouverain, entretienne ſi long-tems la diſcorde, & ſoit ſur le point d'occaſionner la ruine de tant d'honnêtes citoyens. „

Nous ſommes avec le plus profond reſpect &c. Bruxelles, le 20 Décembre 1791.

Réponſe de leurs alteſſes royales.

Marie, Albert &c. Très-révérends, révérends peres en Dieu, nobles, chers & bien-amés. Ayant vu votre repréſentation du jour d'hier, nous vous faiſons la préſente pour vous dire que vous n'y recevrez aucune diſpoſition de notre part, & que, quant aux affaires remiſes aux voies de la juſtice réglée, c'eſt auprès du juge que vous pouvez & devez faire valoir les motifs que vous croiriez avoir à alléguer, & à ſes décrets que vous devez obtempérer à tous égards : l'intention de ſa majeſté, ainſi que nous l'avons fait connoître ſi ſouvent, étant, que toutes ces affaires ſoient traitées par les voies légales. A tant, très-révérends, révérends peres en Dieu, nobles, chers & bien-amés, Dieu vous ait en ſa ſainte garde. De Bruxelles le 12 Décembre 1791 ; paraphé *Cr. Vt.* Signé *Marie, Albert. Plus bas étoit : par ordonnance de L. A. R. Contreſigné L. C. Van de Velde.*
Au pied étoit : Aux Etats de Brabant.

Je n'ai plus l'exemplaire des *Rudimenta hiſtorica* dont il eſt parlé dans le Journal du 1 Décemb. 1791, p. 499, un bon catholique de Hollande l'ayant auſſi-tôt demandé pour le traduire en ſa langue. Mais je ferai dépoſer à M. un autre exemplaire pour la traduction françoiſe. En attendant je dois rappeller le ſouvenir d'un autre *Abrégé* d'hiſtoire Eccléſiaſtique, par M. l'Homond *, profeſſeur de l'univerſité de Paris. C'eſt dans le fond plutôt un réſultat qu'un précis d'hiſtoire, mais réſultat bien approfondi, & qui raſſemble tous les détails hiſtoriques que le but de l'auteur comporte. Il peut ſervir de pendant à l'*Hiſtoire abrégée de la Religion avant la venue de Jeſus-Chriſt*, par le même auteur, ouvrage ſi propre à remplacer la ſeche & hétérodoxe narration de Royaumont. 1 Mai 1791, p. 3.

* 15 Sept. 1787, p. 99.

En avertiſſant ceux qui ne s'embarraſſent pas de garder l'enſemble des Journaux, qu'ils pouvoient reporter à l'imprimerie les années 1788 & 1789, qui manquent dans la collection, on s'eſt trompé, diſant qu'on leur en rendroit le prix qu'ils ont donné ; l'imprimeur ne pouvant pas donner pour des volumes lus & uſés préciſément la même ſomme pour la-

quelle ils ont été acquis. Mais on donnera 8 livres pour chacune de ces deux années; & ce n'eſt pas à l'imprimeur qu'on doit s'adreſſer pour cet objet, mais à Lemarié, libraire de S. A. près du marché, à Liege; & à Le Charlier, rue de la Montagne, à Bruxelles, ſelon qu'une plus grande proximité invitera à recourir à l'un ou à l'autre de ces deux endroits. C'eſt aux mêmes qu'il faudra s'adreſſer pour ſe procurer ces années, ainſi que la collection totale à dater de 1774 (*a*); *item* les livres annoncés dans les Journaux, & tout ce qui eſt relatif à cet ouvrage (toujours en affranchiſſant les lettres): l'imprimeur ne ſe mêlant en rien de tout cela, & l'auteur beaucoup moins encore.

(*a*) Toute cette collection va auſſi à ſa fin, & bientôt l'on ne pourra plus ſatisfaire aux demandes qui arrivent de toute part. On ſe diſpoſe à réimprimer actuellement, dans une certaine ville, toute la partie littéraire: mais les mêmes matieres étant traitées dans la partie politique, & réciproquement celles-ci ſe trouvant dans la partie littéraire; le tout étant lié par des citations reſpectives; les tables de chaque volume, ainſi qu'une table générale (qu'on publiera au premier moment de loiſir) réuniſſant tous les objets dans une même nomenclature; je ne vois pas que la ſéparation des deux parties puiſſe ſe faire ſans affoiblir l'intérêt & ébrécher le réſultat de la totalité. Que ſi quelqu'un veut entreprendre la reproduction de l'ouvrage entier, dans la forme actuelle, & en conſervant les rapports de toutes les citations, je tâcherai, autant qu'il ſera à mon pouvoir, de lui rendre utile une entrepriſe, qui n'eſt pas petite, & qui peut, ſelon les circonſtances, tourner au grand avantage, ou bien au préjudice de l'imprimeur.

L'*épi de bled* eſt le mot de la derniere énigme.

Je paſſe pour monarque au milieu de la cour,
Toujours un menu peuple autour de moi criaille.
Mes ſujets ſont de plume, & mon trône eſt de paille,
Et je ſuis toutefois le prophete du jour.

TABLE.

TURQUIE	(*Conſtantinople.*	113
RUSSIE	(*Pétersbourg.*	115
POLOGNE	(*Varſovie.*	116
PORTUGAL	(*Lisbonne.*	118
SUEDE	(*Stockholm.*	119
ESPAGNE	(*Madrid.*	121
ITALIE	(*Rome.*	122
ALLEMAGNE	*Vienne.*	123
	Berlin.	127
	Coblentz.	128
ANGLETERRE	(*Londres.*	*ibid.*
FRANCE	(*Paris.*	130
PAYS-BAS	*La Haye.*	151
	Bruxelles.	*ibid.*